

LE MONDE

Moscou exige la levée du blocus de Cuba

MOSCOU (AFP, UPI, Reuter) — L'Union soviétique a réclamé une fois de plus la cessation du blocus économique et politique de Cuba par les Etats-Unis ainsi que d'autres actions hostiles menées contre le régime socialiste de Cuba.

Dans un communiqué commun signé à La Havane à l'issue de la visite de M. Leonide Brejnev et publié hier soir par l'agence Tass, l'URSS déclare également qu'elle considère comme légitime et juste l'exigence de Cuba relative à la liquidation inconditionnelle de la base américaine de Guantanamo et soutient entièrement cette exigence.

La déclaration souligne par ailleurs l'adhésion complète de Cuba à la politique de détente poursuivie par le Kremlin depuis le 24e congrès du P.C. soviétique (avril 1971). Le document note l'existence de l'unité complète d'opinion des deux pays sur la situation internationale et soulignant l'importance internationale de la politique étrangère de l'URSS, constamment orientée vers la paix.

Egil Krogh emprisonné et suspendu du Barreau

WASHINGTON (PA, AFP) — L'ancien chef des "plombers" de la Maison-Blanche, Egil Krogh, s'est présenté hier à la police de Washington pour commencer à purger la peine de six mois de prison à laquelle il avait été condamné le 25 janvier pour sa participation au cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg. Ayant plaidé coupable, Krogh avait été condamné en fait à une peine de deux à six ans de prison, mais il ne sera interné que six mois et sera ensuite placé en liberté surveillée pour deux ans.

Peu après qu'il se fut livré à la police, Krogh était suspendu par le Barreau de l'Etat de Washington, en attendant une enquête complète sur son cas. Le juge Frank Hale, de la Cour suprême de l'Etat, a signé une ordonnance interdisant à Krogh d'exercer le droit dans cet Etat en attendant que le Barreau statue sur son cas.

Haïti annule une concession à une société américaine

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La Cour d'appel de Port-au-Prince a confirmé la résiliation par l'Etat accordé sur l'île de la Tortue à la société Dupont Caribbean Inc., de Eastland, Texas, dirigée par l'ancien maire de cette ville, M. Don Pierson, a-t-on annoncé officiellement hier.

Le 27 août dernier, le tribunal civil de Port-au-Prince avait rendu un jugement de première instance selon lequel le contrat de concession sur l'île de la Tortue conclu en 1970 entre l'Etat haïtien et la société texane et amendé en 1971 (la concession territoriale avait été réduite à 193,50 hectares) était résilié.

A cette occasion, le tribunal n'avait pas accordé les \$500.000 que réclamait l'Etat haïtien à titre de dommages et intérêts pour le non respect du contrat et la Dupont Caribbean Inc. avait été condamnée simplement à payer les dépens. C'est ce jugement qui vient d'être confirmé par la cour d'appel de Port-au-Prince.

Emissaire du Vatican en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du conseil du Vatican pour les Affaires publiques de l'Eglise, est arrivé hier à Varsovie, pour une visite officielle de trois jours en Pologne à l'invitation de M. Stefan Olszowski, ministre polonais des Affaires étrangères.

Le chef de la diplomatie du Saint-Siège ainsi que les personnes qui l'accompagnent, dont l'archevêque Luigi Poggi, ambassadeur itinérant du Vatican, ont été salués à l'aéroport d'Okecie par M. Olszowski, accompagné de Mgr Stanislaw Dabrowski, secrétaire de l'épiscopat représentant le primat de Pologne.

A sa descente d'avion, le chef de la diplomatie du Vatican, pour la première fois invité officiellement par le gouvernement d'un pays communiste, a déclaré qu'il ne s'abandonnait pas "à de commodes illusions" sur l'issue des pourparlers qu'il devait engager au sujet de la normalisation des relations entre le Vatican et la Pologne.

Après les Paracels, on se dispute les îles Spratly

Sévère avertissement de Pékin à Saigon

PEKIN (AFP) — Deux semaines après la bataille aéro-navale qui a donné aux forces chinoises, contre les forces sud-vietnamiennes, le contrôle de l'archipel des Paracels (îles Hsisha), Pékin a lancé hier soir un grave avertissement à Saigon, qui laisse présager de nouveaux combats en Mer de Chine du Sud, cette fois pour l'archipel des Spratly (îles Nansha).

La situation apparaît d'autant plus explosive aux observateurs que Taiwan maintient des garnisons sur certaines îles Spratly, tandis que Saigon a débarqué vendredi dernier des troupes sur quatre îles de cet archipel.

Selon les informations non confirmées en provenance de Saigon, et bien que Taiwan revendique également les Spratly, un accord secret de coopération contre une éventuelle intervention militaire de Pékin aurait

été conclu entre les autorités du Sud-Vietnam et de Taiwan.

Pékin, dans une déclaration du porte-parole chinois des Affaires étrangères distribuée à minuit (locale) aux correspondants étrangers, a fait savoir que la Chine ne tolérerait pas l'atteinte insolente portée par les autorités de Saigon à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Chine dans l'archipel des Spratly. La déclaration qualifie de nouvelle provocation militaire le débarquement de forces sud-vietnamiennes aux Spratly.

La déclaration souligne que les forces de Saigon se sont déjà fait durement battre dans l'archipel des Paracels.

Les combats qui se sont déroulés aux Paracels les 19 et 20 janvier dernier ont coûté à Saigon un navire pa-

trouilleur, 18 tués, 43 blessés et des disparus, selon les bilans sud-vietnamiens qui ont fait état de deux bâtiments de guerre chinois coulés. En outre, 48 militaires sud-vietnamiens, ainsi qu'un observateur américain, avaient été faits prisonniers par la Chine. L'Américain et cinq des Sud-Vietnamiens ont été libérés la semaine dernière.

L'engagement, selon Pékin, a coûté la vie à un nombre non spécifié de pêcheurs et miliciens.

La bataille des Paracels avait été précédée, le 11 janvier, par une déclaration du ministre chinois des Affaires étrangères. Celle-ci — et la déclaration d'hier réaffirme ce point — proclamait la souveraineté de toujours de la Chine sur les quatre principaux archipels de la Mer de Chine du Sud: les Paracels (Hsisha), les Spratly

(Nansha), Macclesfield Bank (Chungsha) et les Patras (Tungsha).

Ces îles sont très petites, inhabitées en temps normal et n'offrant guère que le guano comme ressources naturelles. Certaines ne sont que des récifs affleurant l'eau. Toutefois, les découvertes de pétrole au large de l'Indonésie font penser que des gisements sous-marins pourraient se trouver dans les parages des archipels de la Mer de Chine du Sud.

L'archipel des Paracels est à peu près à égale distance (180 milles) de l'île chinoise de Hainan et de la côte sud-vietnamienne. Les îles Spratly, objet direct de l'avertissement chinois de lundi, sont à quelque 625 milles de Hainan et 310 milles du Vietnam. La terre la plus proche de ces îles est la côte nord-ouest de Bornéo (Etats malaisiens de Sarawak et Sabah), ainsi que la pointe méridionale des Philippi-

nes. Ce dernier pays a également des revendications sur les îles Spratly.

Plus tôt hier, le commandant des forces navales de Saigon, l'amiral Tran Van Chon, avait déclaré que le Sud-Vietnam avait débarqué des troupes sur plusieurs îles Spratly et allait en débarquer d'autres sur celles qui ne sont pas encore occupées. Il a ajouté que le Sud-Vietnam était déterminé à reprendre les îles Paracels. Toutefois, face à l'importante force navale chinoise, dit-il, Saigon ne peut utiliser ses forces armées pour reprendre ces îles, mais doit recourir à d'autres moyens.

De son côté, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a affirmé que le Sud-Vietnam "s'en tiendra à sa politique de paix et est toujours prêt à recourir à la négociation et aux moyens pacifiques pour résoudre les différends internationaux".

Le juge Ringer ordonne à Nixon de comparaître

LOS ANGELES (AFP) — Le président Nixon a été hier officiellement assigné à comparaître comme témoin dans le procès des cambrioleurs du médecin psychiatre de Daniel Ellsberg qui doit s'ouvrir à Los Angeles le 15 avril.

Le juge Gordon Ringer, de la Cour supérieure de Los Angeles, a signé en début d'après-midi le document ordonnant à Richard Nixon, en tant que témoin capital de John Ehrlichman, son ancien proche collaborateur à la Maison-Blanche et l'un des trois accusés dans ce procès, de venir témoigner le

25 février, pour l'enquête préliminaire et de nouveau le 15 avril, pour le procès proprement dit.

Mardi dernier, le juge Gordon Ringer avait annoncé qu'il accèderait à la requête des défenseurs de John Ehrlichman voulant que le président vienne témoigner à la défense de leur client. Le lendemain même, la Maison-Blanche faisait savoir officiellement que, pour des raisons constitutionnelles, le président refuserait d'obtempérer.

John Ehrlichman, Gordon Liddy et David Young sont accusés conjointement d'avoir organisé et conduit le cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg en 1971. A cette époque, ce dernier était poursuivi pour avoir remis à la presse les fameux documents du Pentagone.

Un peu plus tard, le comté a émis deux chèques pour couvrir les frais de déplacements et autres dépenses qu'encourrait Nixon pour ses deux comparutions. Les chèques, au montant de \$405.24 et \$285.24, seront envoyés avec les assignations.

Documents demandés

Par ailleurs, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren, a annoncé hier que M. James St. Clair, conseiller juridique du président Nixon sur le Watergate, examinait actuellement la possibilité de fournir à M. Leon Jaworski, le procureur spécial chargé de l'instruction de l'affaire, certains documents supplémentaires que celui-ci avait demandés pour poursuivre son enquête.

M. Warren a ajouté que M. St. Clair avait en ce moment des conversations secrètes avec M. Jaworski à ce sujet.

M. Jaworski avait déclaré, au cours d'une interview télévisée dimanche, qu'il attendait une réponse de la Maison-Blanche lundi.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a rappelé, à la même occasion, que M. Jaworski avait déjà reçu 17 bandes enregistrées contenant des conversations du président Nixon avec ses conseillers et plus de 700 documents concernant l'affaire de Watergate, qui lui avait été "fournis volontairement" par la Maison-Blanche.

La crédibilité de Dean

La confrontation entre la Maison-Blanche et M. Jaworski, à propos des bandes et des documents de Watergate, tourne principalement autour de la crédibilité de M. John Dean, l'ancien conseiller du président Nixon.

A ce propos, M. St. Clair a publié hier un communiqué déclarant catégoriquement que les bandes et autres preuves fournies à M. Jaworski ne confirmaient pas les déclarations sous serment faites par M. Dean devant la commission d'enquête du Sénat.

M. Dean avait affirmé que M. Nixon était au courant des tentatives d'étouffement de l'affaire de Watergate depuis le mois de septembre 1972. M. Nixon prétend n'en avoir rien su avant le mois de mars 1973.



Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. André Gromyko, confère avec le président Nixon à la Maison-Blanche. Leur entretien a duré un peu plus de deux heures et a porté sur les grands problèmes mondiaux et les relations entre les deux pays.

Pour éviter la grève, Heath devra mettre plus d'argent sur la table

LONDRES (AFP) — La proposition de M. William Whitelaw, ministre de l'emploi, de rencontrer M. Joe Gormley, président, et les autres dirigeants du syndicat des mineurs ce matin, avant qu'une décision soit prise quant à la grève générale, n'offre pas beaucoup d'espoir.

Telle est l'opinion exprimée hier soir devant le 10 Downing Street par le secrétaire général de l'intersyndicale TUC, M. Len Murray, après plus de quatre heures de conversations avec le premier ministre Edward Heath et ses principaux collaborateurs. L'entrevue n'a abouti à aucun accord. "C'est toujours l'impasse", a dit M. Murray.

Tout en soulignant que la réponse à donner à M. Whitelaw appartenait aux mineurs, M. Murray a précisé que le TUC avait déconseillé au ministre de l'emploi de lancer une telle invitation. Le TUC, a expliqué M. Murray, est amené à penser que M. Whitelaw ne proposera rien de plus aux mineurs que ce qui a été annoncé au cours des derniers jours par le premier ministre.

Les termes de la lettre d'invitation envoyée à M. Gormley n'ont pas été révélés. Cependant, M. Whitelaw a indiqué que le but de la rencontre serait d'étudier le rapport sur les rela-

tivités salariales et de discuter les possibilités qu'il offre dans la crise des houillères.

Le syndicat des mineurs (NUM) n'a fait aucun commentaire sur les conversations de lundi soir. Mais, rappellent les observateurs, les membres de l'exécutif du NUM ont plusieurs fois souligné qu'ils ne participeraient pas à de nouveaux entretiens s'il n'y avait pas plus d'argent sur la table ou au moins, la promesse d'une offre plus généreuse. Dimanche encore, M. Gormley avait déclaré à la télévision qu'il en avait assez des conversations avortées.

Le comité exécutif des mineurs se réunit ce matin pour tirer les conclusions du vote massif des mineurs (81 p. cent) en faveur de la grève totale. Il est possible que le premier sujet abordé soit la proposition de rencontre de M. Whitelaw, mais les chances d'une acceptation étaient toutefois jugées très minces hier soir dans les milieux politiques.

La grève des heures supplémentaires, qui entre dans sa treizième semaine, a eu pour conséquence une diminution de neuf millions de tonnes de la production de charbon.

Une grève totale des mineurs pourrait entraîner une nouvelle réduction du temps de travail, déjà limité à

trois jours par semaine dans les secteurs industriels non-essentiels, et conduirait presque certainement le gouvernement à recourir à des élections anticipées. On parle du 28 février ou du 7 mars.

M. Heath est actuellement soumis à de fortes pressions du patronat, qui voudrait le voir régler le conflit en proposant davantage aux mineurs que l'augmentation de salaire de 16,5 p. cent qui leur est offerte.

Le gouvernement a jusqu'à présent soutenu que céder aux mineurs pourrait mettre en danger sa politique de lutte contre l'inflation.

Les dirigeants du syndicat des mineurs ont eux-mêmes souligné à plusieurs reprises que le gouvernement, pour éviter une grève, devrait leur faire des propositions allant au-delà de ce que permet la phase trois de son plan anti-inflationniste.

Ils font valoir que l'augmentation proposée est en fait de 7 pour cent, 6 pour cent supplémentaires revenant aux seuls mineurs de service à des heures "non sociales" et les 3,5 p. cent restants étant liés à un accord de productivité qui n'a pas encore été approuvé.

Portes et fenêtres "Weathervane" en aluminium chez Eaton

Les portes et les fenêtres en aluminium, fabriquées et ajustées sur mesure rehausseront l'aspect de votre maison et garderont la chaleur à l'intérieur durant tout l'hiver.

Des matériaux à la fois fonctionnels et décoratifs; fenêtres à 2 ou 3 coulisses avec moustiquaire.

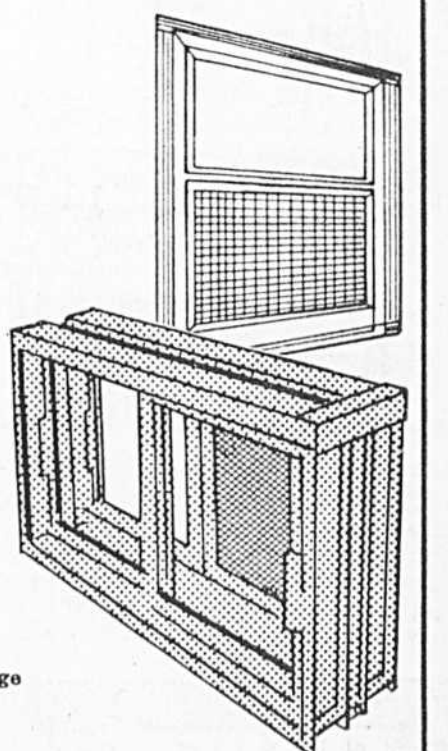
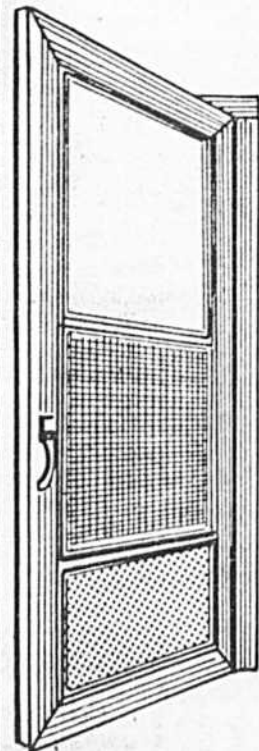
Renseignez-vous à propos d'autres moyens d'améliorer votre maison; auvents et revêtements extérieurs en aluminium résistants aux intempéries et revêtements extérieurs en acier.

Composez 842-9331, poste 284 et un représentant ira vous faire un devis sans frais ni obligation.

EATON Centre-ville seulement - Quatrième étage

Rayon 453

EATON



"Dites-moi, docteur..."

PAR LE DOCTEUR JEAN-PAUL OSTIGUY
(collaboration spéciale)

Les somnifères sont-ils dangereux?

— Dites-moi, docteur, les pilules pour dormir sont-elles dangereuses ?

— Tout médicament qui peut produire un effet sur l'organisme peut aussi présenter un danger.

— Vous croyez ?

— Les médicaments pour dormir, c'est bien connu, ont tendance à créer une habitude, une accoutumance et ils font de moins en moins d'effet. D'où le risque aussi que les gens augmentent les doses donc en même temps le danger. Il est très fréquent que certains produits ne soient pas toxiques à une certaine dose et le deviennent à une dose plus forte.

— En quoi les pilules pour dormir peuvent-elles être dangereuses ?

— D'abord parce qu'elles provoquent une certaine intoxication de l'organisme. Cela en fin de compte provoque une sensation de bien-être et procure le sommeil.

De plus, il y a l'accoutumance.

— Comment cela ?

— Quand on souffre d'insomnie, le sommeil devient l'objet numéro 1 de tous nos desirs. Comme la pilule nous aide à dormir, elle prend de l'importance et crée des réflexes conditionnés. On s'imagine que sans elle on n'arrivera plus à dormir. On devient esclave de la pilule pour dormir. Ce qu'il ne faut pas faire.

— Quels sont les principaux inconvénients des pilules pour dormir ?

— Je vous répète que ces pilules agissent en provoquant une certaine intoxication. Cette intoxication procure le sommeil en diminuant la consommation d'oxygène du cerveau.

Cela fausse le fonctionnement physiologique du cerveau et ça provoque l'endormissement.

En passant, la plupart des médicaments pour dormir, en particulier les barbituriques, se fixent sur le foie, le rein et le tissu graisseux. Ils sont digérés plus ou moins lentement par l'organisme.

Nuit d'angoisse en montagne

REDLANDS, Californie (PA) — "J'ai fait des mouvements de gymnastique presque toute la nuit", déclarait une jeune fille aveugle de 17 ans en parlant de la nuit qu'elle a passée seule dans les montagnes enneigées de San Bernardino.

Cheryl Anne Beem, d'Anaheim, Californie, s'était éloignée samedi d'un groupe d'adolescents aveugles qui passait un week-end en montagne. L'excursion était organisée par l'Institut Braille des comtés de Los Angeles et d'Orange.

Elle a passé la nuit à une altitude de 7,100 pieds où la température s'est abaissée à 26 degrés. Elle portait un chapeau, un chandail et un pantalon léger. Elle réussit, seule, à retrouver son chemin, dimanche.

Les autorités ont dit que son moral était bon et qu'elle semblait se bien porter, lorsqu'elle rencontra un garçon de 12 ans, Max Howell, de Fountain Valley. Ce dernier la conduisit au camp Osceola, du YMCA, où elle devait passer le week-end, à

cinq milles de l'endroit où elle avait quitté le groupe, samedi.

"Je n'étais pas égarée, déclara Cheryl. Je savais où j'étais, mais il y avait plusieurs autres personnes qui ne savaient pas."

Plus de 50 policiers et volontaires s'étaient mis à la recherche de Cheryl. Celle-ci est considérée comme aveugle bien qu'elle voie un peu sur les côtés; elle ne peut rien voir directement en face d'elle.



David Beem accueille sa fille aveugle Cheryl Ann qui vient d'être retrouvée, après avoir passé une nuit seule dans les montagnes enneigées de San Bernardino.

vos horoscopes

(AGENCE SCRIBO)

LES ENFANTS NES CE JOUR seront portés à la timidité et hésiteront à prendre des décisions. Ils seront généralement pacifiques mais il ne faudra pas les irriter car ils seront rancuniers. De tempérament passionné, ils aimeront les plaisirs, mais seront volages. Ils seront forts en beaux discours.

♈ DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Cette journée vous sera favorable dans vos diverses activités. N'hésitez pas à réaliser vos initiatives. Les succès qu'elles vous procureront vous inciteront à vous divertir avec entrain dans la soirée.

♉ DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous aurez, probablement, l'occasion de faire une opération avantageuse. Cependant, n'en profitez pas pour être prodigue. Il importe que vous soyez prévoyant et économe.

♊ DU 21 MAI AU 21 JUIN

La matinée sera propice à la réalisation de vos projets, notamment s'il s'agit d'un accord sentimental. Mais prenez garde aux risques d'accident si vous circulez dans l'après-midi ou dans la soirée.

♋ DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Méfiez-vous de l'étourderie et de l'ostentation, car elles pourraient vous être préjudiciables dans votre milieu professionnel ou dans votre vie familiale. Ce soir, ne vous hasardez pas dans les lieux qui ne vous sont pas familiers.

♌ DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Les astres favoriseront vos aspirations sentimentales. Mais ils vous inciteront aussi à des erreurs de jugement qui, en dehors de ce domaine, pourraient vous être préjudiciables. N'agissez pas à la légère.

♍ DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Les astres stimuleront votre vitalité et influenceront bénéfiquement sur votre état d'esprit. Il est donc vraisemblable que vous obteniez de bons résultats dans vos activités pratiques.

♎ DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Un de vos compagnons habituels vous occasionnera une contrariété si vous vous laissez influencer par certains de ses propos. Vous obtiendrez plus de satisfactions en consacrant votre temps à vos propres affaires qu'à celles d'autrui.

♏ DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Méfiez-vous de votre tendance à vous faire des idées

chimériques. Il sera préférable de régler votre conduite en fonction des réalités que d'écouter votre imagination, car celle-ci pourrait vous jouer de mauvais tours.

♐ DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Soyez persévérant dans vos tâches et dans vos entreprises. Vous obtiendrez ainsi des résultats encourageants. Vous aurez d'autres satisfactions, au cours de la soirée, dans votre vie privée.

♑ DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Les astres vous menacent d'un ennui de santé. Il serait prudent de vous abstenir de vous offrir des plaisirs fatigants, et de prendre des dispositions pour que votre organisme ne soit pas éprouvé par un brusque changement de température.

♒ DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Cette journée sera favorable à vos réunions familiales. Il est également probable que vous aurez un entretien qui vous inspirera une initiative bénéfique à vos intérêts personnels.

♓ DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Si vous voyagez aujourd'hui, arrêtez-vous avant le coucher du soleil. D'ailleurs, vous auriez intérêt à ne pas vous déplacer inutilement, les astres vous menacent d'un désagrément hors de chez vous.

LES PORTES ET CHÂSSIS EN VINYLE RIGIDE P.V.C. SONT UNE EXCELLENTE BARRIÈRE THERMIQUE

Vinyle RIGIDE

LE VINYLE RIGIDE OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES:

- Infinitement meilleur que le bois ou le métal.
- A l'épreuve de la corrosion, des effets de la pluie et du soleil.
- Ne peut moisir, s'écailier ni rouiller.
- D'un blanc pur, il ne requiert pas de peinture.

Demandez un représentant à domicile des avantages de protection durable à votre maison que vous offre le vinyle rigide P.V.C.

727-2843

8585, 10e Avenue, Saint-Michel, Montréal 455

ÇA VA TRÈS BIEN AVEC MON RAPPORT D'IMPÔT

Je l'ai donné à Block. On s'en occupe... c'est précis sans soucis et garanti et il m'en a fallu moins de 10 minutes! Et l'ai économisé de l'argent sur mes déductions! Pourquoi ne pas vous occuper de vos taxes de la même façon que j'ai employée? CONFIEZ-LES A BLOCK DES AUJOUR D'HUI!

Declarations complètes \$5 et plus

GARANTIE

Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt nous acquitterons ceux-ci.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 350 succursales au pays

SUD-EST — 679-4370 2177 Chemin Chamblay (Longueuil) 333 Centre commercial Laurier (Saint-Lambert) 207 Saint-Jean (Longueuil) 3555 Boul. Taschereau (Saint-Hubert) 6289 est. rue Sherbrooke (près Carleton) 8028 Hochelaga (près Front) 11950 Sherbrooke E. (près de l'ave. des Tremblay) La Baie, Centre d'Achat Place Versailles	LAVAL-NORD — 747-1810 / 747-4255 919 Decarie (Village Saint-Laurent) près Côte Vertu 9305 Boul. Pie IX (près de Grand-Pré) 2864 Finlay (près de l'avenue) 10583, boul. Saint-Laurent (près H. Bourassa) 462 des Laurentides (Pont-Viau) 4111 ouest, Levesque (Chomedey) 10384 Lalande (Rivière) La Baie (Rue de la Chapelle) Centre d'Achat Rockland La Baie, 2e étage (Centre d'Achat Laval) 6030 H. Bourassa E. (près Lacordaire)
EST CENTRAL — 274-6603 / 6633 5042 av. du Parc (près Laurier) 3430 Balguy (près Saint-Michel) 5235 Balguy (près 42e) 8019 Saint-Hubert (près Jarry) 6377 Papineau (près Beaudry) 4818 Saint-Denis (près Gifford) 1965 est Ontario (près Donjon) La Baie, 3e étage, centre ville 5611 Côte des Neiges (près Côte Ste Catherine) 1267 av. Greene (Westmount) 2620 Masson (près 2e ave.) La Baie, 2e étage, Centre d'Achat Boulevard	OUEST — 486-1942 / 2204 6151 ouest, Sherbrooke (coin Beaconsfield) 5210 Decarie (près Isabelle) 3735 O. Notre-Dame (près Atwater) 3645 Wellington (Verdun) 1783 Church (angle Laurier) 265, de l'avenue (Lachine) 1277 Scheuchter (Village LaSalle) La Baie, (Dorval), 2e étage 5653 rue Verdun (près Beaudry) 2000 Notre-Dame O. (près 32e Ave.) La Baie, 5343 Ch. Romaine (Greenwood)
239, rue Saint-Jacques, Saint-Jean, Que. 2005 Grosvenor, Saint-Hyacinthe, Que.	119 d'Artois, Châteauguay, Que. 31, St-Laurent, Valleyfield 300, St-Georges, St-Jerome

chez Clermont DE LA PLAZA VOUS multiplierez les trouvailles

UN SALON QUI A FIÈRE ALLURE

Clermont de la Plaza complète bien vos idées de décoration.

Cette semaine, nous vous suggérons cet ensemble de salon de fabrication Sklar.

Vraiment, en vous promenant sur les 4 étages de Clermont de la Plaza, vous multiplierez les trouvailles et les économies!

Canapé et fauteuil	\$689.95
Table à café	\$169.95
Commode hexagone	\$135.95
Table étagère	\$130.95
Lampe	\$ 44.95

PRIX SPÉCIAL CLERMONT DE LA PLAZA

• Termes faciles
• Stationnement Clermont de la Plaza: gratuit
• Livraison et entreposage gratuits

6255, rue ST-HUBERT Tél.: 273-7711
au nord de Bellechasse

RODOLPHE



LES MICROBES



LES NAUFRAGÉS



FERDINAND



LES PIERRES À FEU



PEANUTS



MON ONCLE



BOZO



MUTT ET JEFF



PHILOMENE



Reprises des fouilles pour retrouver la petite Chantal de Montgaillard

par Gilles NORMAND

Chantal de Montgaillard, la fillette de quatre ans et demi disparue le 4 juin 1972, de Saint-Hubert, en banlieue sud de Montréal, est-elle morte ou vivante?

Vit-elle dans une famille à l'aise du Québec, ou même des États-Unis, qui se la serait "appropriée" grâce à un trafic d'enfants, commerce qui se pratique à une certaine échelle?

Où serait-elle morte et enterrée?

Telles sont les questions que se posent encore les policiers de la municipalité de Saint-Hubert, dont le capitaine-détective Steve Savchuk, qui a déclaré, hier, que dans un cas comme dans l'autre, on avait "un suspect en vue".

Invité à préciser, M. Savchuk a souligné qu'il s'agissait de deux personnes différentes, qui habitent Saint-Hubert ou la région et qui ont longtemps été interrogées à la suite de la disparition de l'enfant.

La fillette est disparue vers 5 h. 15 de l'après-midi, le 4 juin 1972, en quittant la camionnette à laquelle son père était à réparer une crevaison, dans la cour du 2310, Montée Saint-Hubert, à Saint-Hubert. Les parents, M. et Mme Claude de Montgaillard, avaient pignon au 2540, rang de la Savane, à Richelieu.

Des centaines de personnes, policiers et bénévoles, y compris de nombreux cols bleus de Montréal alors en grève, avaient fouillé les cours, les niches à chiens, les dessous de perrons, les taillis de pratiquement toute la région, sans oublier les fossés longeant la route 9, depuis Saint-Bruno jusqu'à cinq ou six milles vers Montréal.

A quelques occasions, sur la foi d'informations paraissant sérieuses et provenant de diverses sources, les policiers effectuaient des vérifications, reprenant même les battues.

Au procès de Saumur: un témoin est contredit par un policier

D'après un témoin au procès de Raymond Saumur, accusé d'homicide involontaire relativement à la mort de Lauréat Garceau, un policier ambulancier aurait échappé le corps de la victime en voulant le déposer sur la civière.

Johnny Descelles, qui témoignait, hier, lors de la première journée du procès de Saumur, a ajouté que la tête de Garceau, un travesti également connu sous le nom de "Lolo d'Amour", était tombée sur le pavé, tôt le 20 juillet dernier.

Pour sa part, l'un des deux policiers ambulanciers, l'agent Jacques Jetté, qui tenait le haut du corps de Garceau pour le déposer sur la civière, a affirmé qu'il n'avait en aucun temps échappé la victime.

Quelques heures après le drame, Saumur, accompagné de son avocat, Me Serge Ménard, s'était livré aux policiers de la section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal.

Dans une déclaration signée, il indique qu'à sa sortie d'un cabaret de la rue Saint-Denis, près de la rue Laurier, il avait rencontré une "femme" qui faisait de l'auto-stop. Une fois dans l'auto "celle-ci" s'est collée près de lui.

Plus loin dans sa version, il précise qu'il a amené "sa compagne" dans un terrain d'une boulangerie, à l'angle de la rue Drolet. C'est après s'être caressées que Saumur s'est rendu compte que sa compagne était en réalité un homme.

Il stipule dans sa déclaration qu'il a alors ordonné à Garceau de quitter son auto et que celui-ci lui a donné un coup de poing. A l'extérieur du véhicule, la dispute aurait continué et c'est à ce moment que Saumur lui aurait appliqué trois ou quatre coups au visage.

Après seulement une journée de délibération, la couronne, représentée par Me Patrick Falardeau, a terminé sa preuve. La journée d'aujourd'hui doit être consacrée aux plaidoyers.

Pendant son procès, Raymond Saumur, qui est âgé de 24 ans, est en liberté sous cautionnement.

Les recherches n'ont absolument rien donné.

Reprise des fouilles

Quoi qu'il en soit, des informations plus récentes sont parvenues à la police qui s'efforcera de les vérifier au printemps, en mars ou en avril, c'est-à-dire que lorsque l'eau se sera retirée des champs, après la fonte des neiges.

Il s'agirait d'un secteur de la région de Saint-Hubert qui n'aurait pas fait l'objet de la même attention que les autres endroits minutieusement fouillés. Ce territoire sera passé au peigne fin.

Les policiers vont-ils creuser la terre?

"Il n'est pas nécessaire de creuser beaucoup. Nous croyons qu'il sera suffisant de gratter le sol. Généralement, les meurtriers sont trop énervés et ils ne recouvrent que très peu les corps de leurs victimes, en entas-

sant feuilles mortes, branches ou un peu de terre", a expliqué le capitaine-détective Savchuk.

"Si nous trouvions le corps de la petite Chantal, nous saurions immédiatement qui arrêter pour les fins de l'enquête du coroner", a ajouté le policier.

Trafic d'enfants

Comme deuxième hypothèse, les policiers retiennent la possibilité que l'enfant ait été enlevée et vendue à une famille à l'aise.

M. Savchuk a confirmé que des policiers de son service s'étaient rendus dans un État américain, il y a un mois et demi, pour enquêter sur des informations en ce sens.

La photo de la petite de Montgaillard a été reproduite en plusieurs exemplaires, lesquels ont été diffusés par un réseau de télévision américain.

"Advenant la découverte de l'enfant, vivante, nous sau-



Chantal de MONTGAILLARD

rons, là aussi, qui arrêter. Et il ne s'agit pas de la même personne que celle que nous arrêterions si c'était son corps que nous devions découvrir", a précisé M. Savchuk.

Le détenteur du record du monde en avion s'est tué en Australie

ADELAIDE (Reuter) — Le champion du tour du monde, Trevor Brougham, 39 ans, s'est tué, hier, dans le même bi-moteur qui lui avait servi à battre le record en août 1971.

L'accident, survenu près de Port Lincoln, dans la péninsule Eyre, en Australie, a fait également une autre victime. Un troisième passager de l'appareil a été blessé.

Leur appareil un Beechcraft Baron, s'est écrasé sur une colline peu après le décollage. Brougham s'en servait pour livrer des journaux.

Avec un compatriote, Bob Dickeson, Brougham avait fait le tour du monde en 125 heures et 27 minutes, en août 1971, abattant la marque établie en 1966 par le major Bob Wallick des Forces de l'Air américaines.

Simpsons

Rabais 25% sur bas de lère qualité "Secret"

Nos prix d'auhaines ne sont pas un secret... encore moins la grande qualité de ces bas-culottes et bas de confection tout nylon! Vous trouverez "Secret" dans toutes les grandeurs — de la cheville aux genoux aux culottes — pour vous donner le plus grand confort sous vos jupes ou pantalons... sans avoir besoin de vous soucier de votre apparence!

A. Bas longueur genoux avec pied sandale special. Parfait sous les pantalons et midis. Modèle z 146. Beige tendre, marine, beige vaporeux. 9 à 11. Rég 29... 59¢ par 6 pour 345

B. Bas longueur cheville avec pied sandale. Parfait sous le pantalon. Modèle z 443. Beige tendre, moka. 9 à 11. Rég 59... 14¢ par 6 pour 255

C. Bas-culotte "Big Secret" avec tricot plus gros aux jambes et culotte pour plus de confort. Beige tendre, taupe, moka. Court 5' à 5'7", 170 à 230 lbs; Grand 5'8" à 6", 195 à 250 lbs. Modèle z 4210. Rég 1.75 1.31 ch. 3 pour 345

D. "Top Secret" avec culotte sans couture et pied sandale. Vous vous sentirez encore plus libre. Beige tendre, taupe, moka. Grandeur A.B.C. Voir tableau des tailles ci-dessous. Modèle z 4200. Rég 82... 1.50 ch. 3 pour 435

E. "Ultra Secret" Bas-culotte léger et diaphane avec culotte et pointes renforcées. Modèle z 4240. Beige tendre, moka, fusain. Grandeur A.B.C. Voir tableau ci-bas. Rég 1.75 1.31 ch. 3 pour 345

F. "Nude Secret" Bas-culotte super diaphane — diaphane de la taille aux pointes. Modèle z 4250. Beige tendre, moka. Grandeur A.B.C. Voir tableau ci-bas. Rég 1.59 1.19 ch. 3 pour 345

G. "All Day Secret" Bas-culotte diaphane et de longue durée avec culotte et pointes renforcées. Beige tendre, taupe, Grandeur A.B.C. Voir tableau ci-bas. Rég 1.59 1.19 ch. 3 pour 345

H. "Support Secret" Bas-culotte de soutien en Lycra extensible avec culotte et pointes renforcées. Beige tendre, taupe, Grandeur A. 5' à 5'8", 95 à 145 lbs. B. 5'4" à 6", 125 à 170 lbs. Modèle z 4230. Rég 3.50 2.63 ch. 2 pour 515

I. "Secret Stay-Ups" Bas extensible qui ajuste votre jambe tout le jour. Modèle z 465. Beige tendre, moka. Grandeur 9 à 11. Rég 1.69 1.27 par 3 pour 375

J. "Cantree" Bas en nylon très résistant, diaphane et qui ajuste parfaitement. Modèle z 433. Beige tendre, taupe, Grandeur A. 8 1/2 à 9, B. 9 1/2 à 10, C. 10 1/2 à 11, D. 11 1/2 à 12. Rég 1.19 89¢ par 3 pour 255

K. "Ultra Secret" Bas-culotte léger et diaphane avec culotte et pointes renforcées. Modèle z 4240. Beige tendre, moka, fusain. Grandeur A.B.C. Voir tableau ci-bas. Rég 1.75 1.31 ch. 3 pour 345

Grandeur A. 1'10" à 5'4" 120 lbs
Grandeur B. 5'4" à 5'10" 120 lbs
Grandeur C. 5'10" à 6" 155 lbs

Rayon 797 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview et Anjou

Venez en personne, écrivez ou composez: 842-7221 Service téléphonique ouvert des 8h30

les
médecinsUn régime
très
favorable

— 2 —

par Claire DUTRISAC

Avant le régime de l'Assurance-maladie, les médecins craignaient de n'être pas suffisamment rémunérés. "Nous sommes humains, plaident-ils. Si on ne nous paie pas assez, nous ne serons guère incités au travail". Maintenant, de leur propre aveu, on les rémunère si bien qu'ils doivent cesser leur activité pour ne point payer un trop fort tribut au fisc.

"C'est que, m'expliquait un médecin, on nous paie pour quantité d'actes que nous posons auparavant sans rien exiger du client". Le pire, c'est que ce n'est pas la profession médicale qui a exigé de décorifier ainsi les actes médicaux. Il faut rappeler ici que les négociations se sont faites à partir du document sessionnel, c'est-à-dire des honoraires déterminés par le gouvernement, après qu'il eût forcé les médecins spécialistes à rentrer au bercail, après leur exode du Québec.

L'hypothèse la moins défavorable que l'on peut avancer, c'est que les négociateurs gouvernementaux ont agi par ignorance (c'était une nouvelle expérience) et que les médecins ont éprouvé, après coup, la surprise de constater que le régime leur était très favorable... au point d'en être gêné.

On a, occasionnellement et pour certaines spécialités, décomposé l'acte médical global et on a attaché aux diverses composantes de cet acte un tarif parfois superflu, souvent exagéré. Exemple: avant l'assurance-maladie, dans une région géographique donnée, les médecins adoptaient le même tarif pour enlever des hémorroïdes, à moins qu'il s'agisse d'un cas extraordinairement complexe ou d'un médecin d'une réputation exceptionnelle.

Maintenant, le tarif est uniforme pour tous les médecins. Mais des honoraires sont attachés à chacun des actes mineurs parfois associés à l'opération elle-même, comme le sectionnement d'un repli de la muqueuse (pour les initiés: crypte, polypes, fistule, fissure). Le coût de l'intervention chirurgicale en est augmenté d'autant.

Au chapitre des examens, qui comptent parmi les 50 actes médicaux les plus fréquents, on trouve trois types d'examen et autant de consultations, soit: ordinaires, complets, et examens complets majeurs. Les tarifs varient selon le lieu et le temps où sont effectués les examens: à domicile, au cabinet du médecin, au cabinet du médecin situé dans un hôpital, au chevet du malade, aux cliniques externes et à l'urgence, le jour, le soir, la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Pour différencier les trois types d'examen qu'il s'agit de différencier, le profane ne dispose que de deux critères: l'histoire de cas (maladies antérieures, hérédité, conditions de vie, habitudes alimentaires, etc) et la durée de l'examen.

La Régie et les médecins possèdent, eux, d'autres points de repère. A moins d'abus évidents, il n'existe pas de contrôle. Le ministère des Affaires sociales a créé, en juillet 1973, un comité de révision des honoraires... qui n'a pas encore fonctionné. Et le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Raymond Robillard, s'en plaint amèrement.

Au cours d'une conversation téléphonique, le Dr Robillard a répété ce qu'il avait déclaré lors d'une conférence de presse: "Il est certain qu'un revenu, disons de \$100,000, demande un examen sérieux, même s'il est possible qu'un revenu inférieur puisse aussi en exiger un". Cet examen n'implique pas qu'il y a nécessairement fraude ou abus.

Au Québec, l'examen complet majeur peut être répété pour le même bénéficiaire, quel qu'en soit l'endroit. Il n'y a pas de limite de temps: un par mois? par six mois? plus souvent? moins souvent? Après le premier examen complet, les honoraires ne varient pas pour les examens complets subséquents. Dans d'autres provinces, sinon dans toutes, les Régies d'assurance-maladie n'exercent aucun contrôle, ce qui serait d'ailleurs préjudiciable à la pratique de la médecine, mais les honoraires sont décroissants.

Voir REGIME, page A 6

Des mesures pour protéger les
acheteurs de maisons neuves

par Pierre VENNAT

envoyé spécial de LA PRESSE

HALIFAX — Le ministre d'Etat chargé des Affaires urbaines, M. Ron Basford, a fait part hier de l'intention du gouvernement fédéral d'instituer un régime destiné à protéger véritablement les acheteurs d'habitations nouvelles. Ce régime complet d'assurances s'étendrait à tout le pays.

Le Canada serait ainsi doté d'un Conseil national de l'habitation, lequel serait chargé à la fois de la protection des consommateurs et de l'éta-

blissement de normes uniformes auxquelles tous les constructeurs devront se conformer, sous peine de n'être pas accrédités.

Le ministre Basford a également fait savoir qu'il a convoqué à Ottawa pour le mois prochain la 1ère réunion d'un conseil qui regroupera des représentants d'associations de consommateurs, de l'entreprise privée, du gouvernement fédéral et des provinces.

Des associations de consommateurs, le gouvernement fédéral ne prévoit aucune difficulté.

De l'entreprise privée non plus car

bien qu'un bon nombre de constructeurs aient préféré, au niveau des principes, l'établissement d'un tel conseil contrôlé uniquement par l'entreprise, l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, qui regroupe toutes les associations provinciales de constructeurs d'habitations à travers le pays, faisait savoir hier que la formule d'un conseil indépendant mixte, formé à la fois de représentants des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement serait la formule la plus appropriée, le gouvernement ne voulant pas

entendre parler d'un organisme formé exclusivement de représentants de l'industrie et l'industrie ne voulant pas entendre parler d'un organisme entièrement contrôlé par l'Etat.

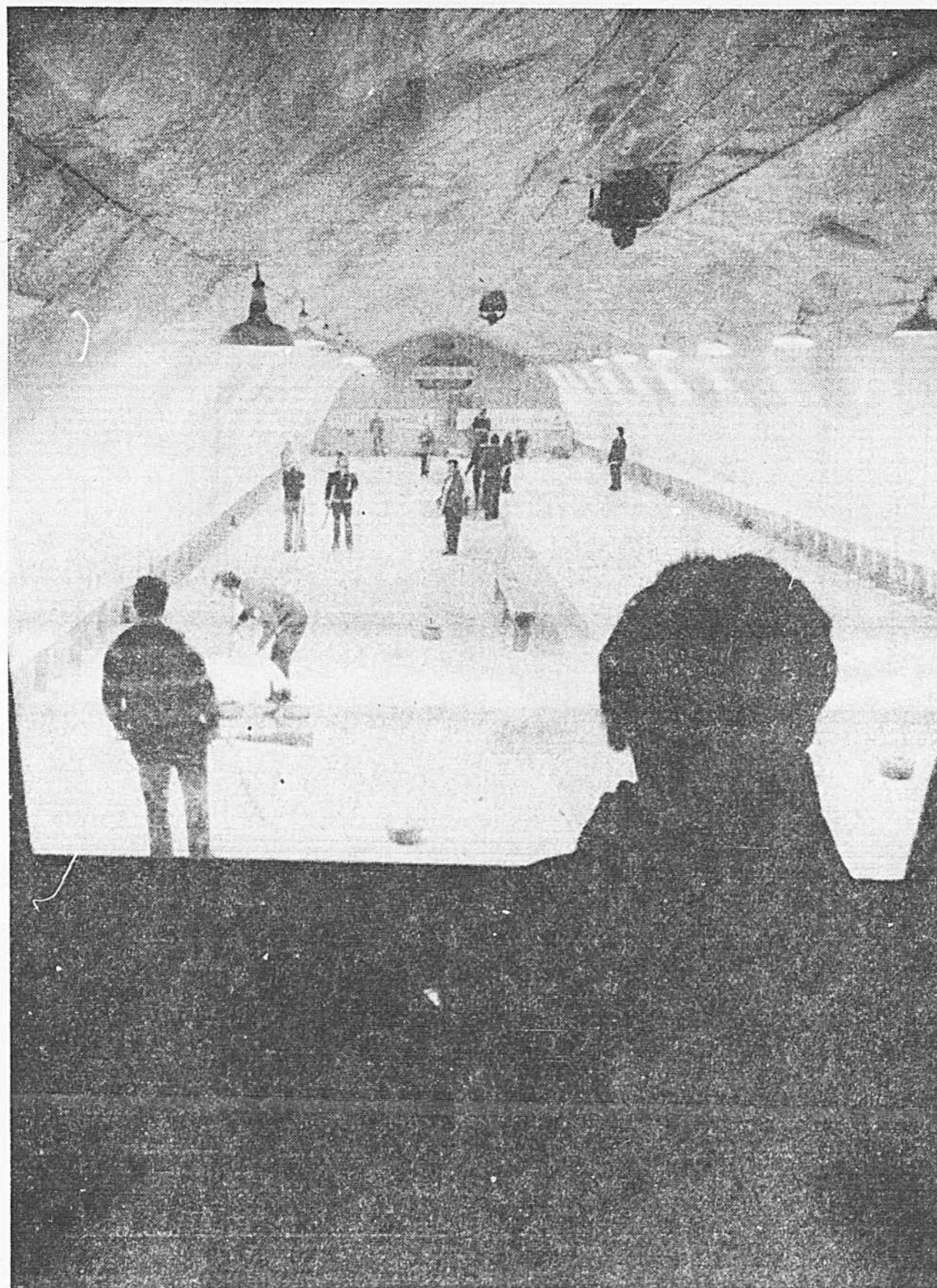
C'est justement un organisme mixte qu'a proposé de faire le ministre Basford à l'ACHDU, ce qui ne surprend personne puisqu'il y a un an que la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'Association canadienne d'habitation et du développement urbain et le ministère fédéral de la Consommation se penchent sur ce problème.

La seule opposition, si opposition il y avait, viendrait donc des provinces.

Il est devenu tout à fait évident que plusieurs gouvernements provinciaux interviendront bientôt dans le domaine de la protection des acquéreurs. Le gouvernement du Manitoba a justement établi une commission en ce sens, tandis que le gouvernement de l'Ontario a déjà reçu les propositions de sa propre commission de réforme du droit.

Au Québec, bien qu'on n'ait pas en-

Voir MESURES, page A 6



De l'unique bar d'Anticosti, une fenêtre permet de suivre les joutes de curling.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

"On s'ennuie six mois,
puis après on
ne veut plus partir"

— 3 —

par Louise COUSINEAU

envoyée spéciale de LA PRESSE

PORT-MENIER — C'est un fait établi que dans les pays du Nord, les suicides sont plus fréquents qu'ailleurs. Pourtant, à Anticosti, il n'y a jamais eu ni suicide ni meurtre.

Il n'y a même pas de ces querelles tenaces que l'on voit parfois dans les villages. "Vous savez, m'a expliqué M. Albert McCormick, l'un des deux seuls anglophones de l'île, ici, c'est une petite place et on est sûr de se revoir le lendemain. Alors, on fait attention".

Dans la semaine, tout le monde, ou à peu près, travaille. Les enfants vont à l'école. Mais en fin de semaine? Surtout l'hiver, quand on ne peut pas s'adonner à plein aux deux grandes passions de l'île, la chasse et la pêche?

Nous avons passé un week-end à Port-Menier. Première constatation: tout le monde a congé le samedi et le dimanche. Le magasin et le garage sont fermés. On a fait ses provisions le vendredi.

Ce dimanche-là, il neigeait assez pour que les Montréalais appellent ça une tempête.

Je n'avais pas aussitôt lâché le mot que je recueillis des regards pleins de moquerie de Pierre Francis, le paie-maitre. "Une tempête? Voyons donc. Ici, une tempête, c'est quand le noroît souffle et que les vents vont jusqu'à 90 milles à l'heure".

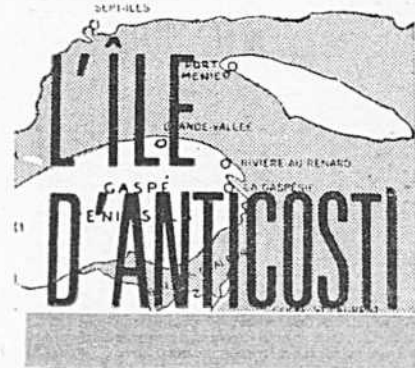
Cette neige folle qui n'en finissait pas de tomber, c'était du "poil de lièvre".

Ils étaient tous à l'affût des baromètres, qui tombaient dangereusement. Quand le vent s'est arrêté, M. Henri Poulin a dit: "Ça, c'est mauvais signe. Il y a de forts dangers que ça tourne".

Le temps de la chasse

Le temps a une importance capitale à Anticosti. Premier indice d'un changement pour le pire: la télévision est plus claire. On l'apprécie tout de même parce qu'en général, la tempête, elle, balaie le petit écran qui relaie Radio-Canada de Matane.

Une chute de neige pour Mme Eléonore Dresdell signifie qu'elle aura à débayer ses collets où elle attrappe



quotidiennement des lièvres. Elle n'est pas la seule à faire ce genre de chasse: tous les matins, les motoneiges tirant des traîneaux s'élancent vers la forêt pour aller vérifier les collets.

Personne ne se fera mourir à pelleter. Une fois la chute de neige terminée, la charrie de la Consolidated déblaiera les rues et même les entrées de maisons. Normal, puisque tout appartient à la Consol.

A chaque porte ou presque, il y a un véhicule. En général, c'est un camion "quatre roues" qui peut vous sortir d'un sérieux banc de neige. L'été et l'automne, le quatre-roues devient le véhicule transportant les chasseurs, style safari. Les nemrods sont debout dans la boîte, le guide au volant. Quand le chasseur lorgne un chevreuil de son goût, il n'a qu'à taper sur la cabine. Le camion s'immobilise, le chasseur tire, le guide se précipite et ramène la bête. Le tour est joué.

La motoneige

On a aussi en général une motoneige, en majorité des Bombardier puisque la compagnie a les pièces de rechange en consigne. Grâce à la motoneige, les habitants du Deer Head, le seul bar d'Anticosti, sont sûrs de ne pas rater leur soirée.

La motoneige permet aussi de quitter le village en hiver puisque seule la route de l'aéroport demeure ouverte. Evidemment, on finit par se fatiguer de parcourir les mêmes six milles aller-retour.

Ils vont à leurs chalets, en bandes, pour une partie de plaisir. Ils vont pê-

Voir PARTIR, page A 6

AUJOURD'HUI
HEBDO-
ECONOMIE

- Dossier sur la location d'autos
- L'impôt augmente plus vite que les prix
- Farmex, marchand de vaches?
- Les marins prêts à faire la grève
- Téléconférence en direct Québec-Paris
- Feu sur la fiscalité
- Requête en faillite contre les Pharmacies Modernes
- L'inflation a atteint 9,3 p.c. au Canada

— Cahier B

Les retraités de deux résidences en appellent à la Régie des loyers

Le chef Daigneault avait "oublié" le dossier Gélinaud

— page A 3

l'automobile
par JACQUES DUVAL

Il est possible d'épargner de l'essence — page C 6

Le Canada ne manquera pas de pétrole en 1974 — page A 14

"Sit-in" pour sauver la table à cartes — page D 1

SOMMAIRE

Arts et spectacles : A 10, A 11, A 14
Bandes dessinées : C 14
Cinéma : A 11
Décès, naissances, etc. : A 12, A 13
"Dites-moi, docteur" : B 12
Economie : B 1 à B 8
Editorial : A 4
Etes-vous observateur? : D 14
Horoscope : B 12
Informations étrangères : A 8
La bonne table : B 14
Les maux de notre langue : A 7
L'auto : C 6, C 8
Mon Oeil sur Montréal : B 11
"Mot-mystère" : D 6
Petites annonces : C 12, C 13, D 2 à D 15
Radio et télévision : A 11
Sports : C 1 à C 5, C 11
Tribunaux : C 14, D 15
Vivre aujourd'hui : B 10 à B 13
BURTON-TAYLOR : D 5

La Baie James
coûtera plus cher

par Pierre-Paul GAGNE

Même s'il a refusé de dévoiler des chiffres précis, le premier ministre Bourassa a admis, hier, que le coût final du projet d'aménagement hydro-électrique de la Baie James pourrait être considérablement plus élevé que prévu.

Parlant devant un groupe d'étudiants de l'école Polytechnique, M. Bourassa a toutefois repoussé du revers de la main les chiffres que lui suggéreraient un étudiant selon lesquels le coût du projet pourrait bien être le double de celui prévu à l'origine.

Faisant état de récents rapports, cet étudiant prétendait que le coût des travaux pourrait bien s'élever à \$10 ou \$11 milliards plutôt que les \$6 milliards prévus depuis le lancement du projet. Selon cet étudiant, une augmentation aussi considérable serait imputable à une sous-évaluation des coûts d'aménagement qui serait survenue lors des études originales.

Selon M. Bourassa, des hausses importantes sont à prévoir, mais rien n'indique, à l'heure actuelle, qu'elles résulteront d'"erreurs de calcul" qui se seraient produites au

moment du calcul du coût du projet.

A son avis, c'est l'augmentation phénoménale et imprévisible du taux d'inflation, de même que la hausse générale des taux d'intérêt, qui constitueront les deux principales causes de la hausse des coûts. Dans les études originales, on avait prévu un taux annuel d'inflation de 4 p. cent, mais ce taux a plus que doublé au cours de l'année 1973.

Attendre deux ans

De l'avis du premier ministre, il faudra attendre encore environ deux ans avant d'avoir une idée plus précise de ce que sera le coût final du projet de la Baie James. Malgré tout, des études ont déjà été entreprises pour en obtenir une meilleure idée.

Néanmoins, M. Bourassa a soutenu, hier, qu'il demeurait persuadé du bien-fondé de la décision d'aménager la Baie James plutôt que de se lancer, par exemple, dans l'énergie nucléaire ou thermique.

A son avis, la présente crise de l'inflation en constitue même une

Voir BAIE JAMES, page A 6

Les Indiens
refusent et
poursuivent
la lutte

Les Indiens et les Inuit (Esquimaux) du Nord du Québec rejettent la proposition des "\$100 millions" du gouvernement Bourassa au sujet de leurs droits sur la Baie James, et poursuivent devant les tribunaux leurs efforts pour faire déclarer illégale la Loi 50.

Ils annoncent que d'ici environ deux semaines, ils rendront publique une prise de position qui rendra claires leurs demandes en territoires et en autres compensations.

"Ce ne sera pas une contre-proposition, a déclaré au cours d'une conférence de presse ce matin le Chef André Delisle, président de l'Association des Indiens du Québec. Nous travaillons sur ce document depuis longtemps."

Les principaux reproches faits à l'offre de M. Bourassa par MM. Delisle, Billy Diamond (chef des Cris de la Baie James) et Charlie Watts (représentant des Inuit) sont les suivants: — Sa proposition sur les territoires de rechange est peu claire et insuffisante.

— Les délais proposés pour une réponse de la part des Indiens et Inuit

Voir INDIENS, page A 6

mini-presse

le monde

□ A la suite du **débarquement** de troupes sud-vietnamiennes dans certaines îles de l'archipel des Spratly, la Chine populaire a lancé hier soir un grave **avertissement** à Saigon, qui pourrait laisser présager de nouveaux combats en mer de Chine méridionale. Pékin qualifie de nouvelle provocation militaire le débarquement sud-vietnamien aux Spratly et affirme que la

Chine ne **tolérera** pas d'atteinte à sa souveraineté sur cet archipel. On sait que les Chinois ont **délogé** récemment par la force les Sud-Vietnamiens des îles Paracels, situées dans la même région. La situation se complique du fait que **Taiwan** revendique également les Spratly et maintient des garnisons sur certaines îles.

le Canada

□ Selon le vice-président de la compagnie **Imperial Oil**, il semble maintenant certain que le Canada ne connaîtra pas de **pénurie de pétrole** cette année.

□ Le **prix du pétrole** brut canadien augmentera de \$2 le baril en avril pour atteindre ainsi **\$6 le baril**. Cette décision du gouvernement fédéral fera que le gallon d'essence augmentera de 7 cents en Ontario.

le Québec

□ Le chef de l'Union nationale, **M. Gabriel Loubier**, aurait consenti à retarder sa **démission** de deux mois, en laissant le temps aux membres du parti de choisir son **successeur**, de discuter de l'avenir du parti et de l'utilisation des fonds de la caisse électorale.

□ Deux anciens députés de l'Union nationale, **MM. Fernand Grenier** (député de Frontenac) et **Maurice Martel** (député de Richelieu) seraient intéressés à prendre la **relève** de M. Gabriel Loubier à la direction de l'UN.

méto

□ Même si cela peut paraître bizarre, le directeur de la police de la CUM, **M. René Daigneault**, soutient dur comme fer qu'il avait complètement oublié depuis deux ans l'existence du **dossier d'enquête** criminel sur le sergent-détective **Alphonse Gélinau**. Il prétend n'avoir ni la, ni regardé une seule page du dossier qui était sur son bureau depuis décembre 1971.

□ **Des motards** de Québec ont réglé leur problème de façon bruyante à

Québec, hier. Une bombe a explosé dans une auto au moment où le conducteur tournait la clé de contact le tuant sur le coup et blessant deux passagers tandis qu'un quatrième s'en tirait indemne. Pendant ce temps les prévenus qui devaient répondre à l'appel des rôles à l'ouverture de la session d'hiver des Assises criminelles ont refusé de se présenter et un "bingo" s'ensuivit.

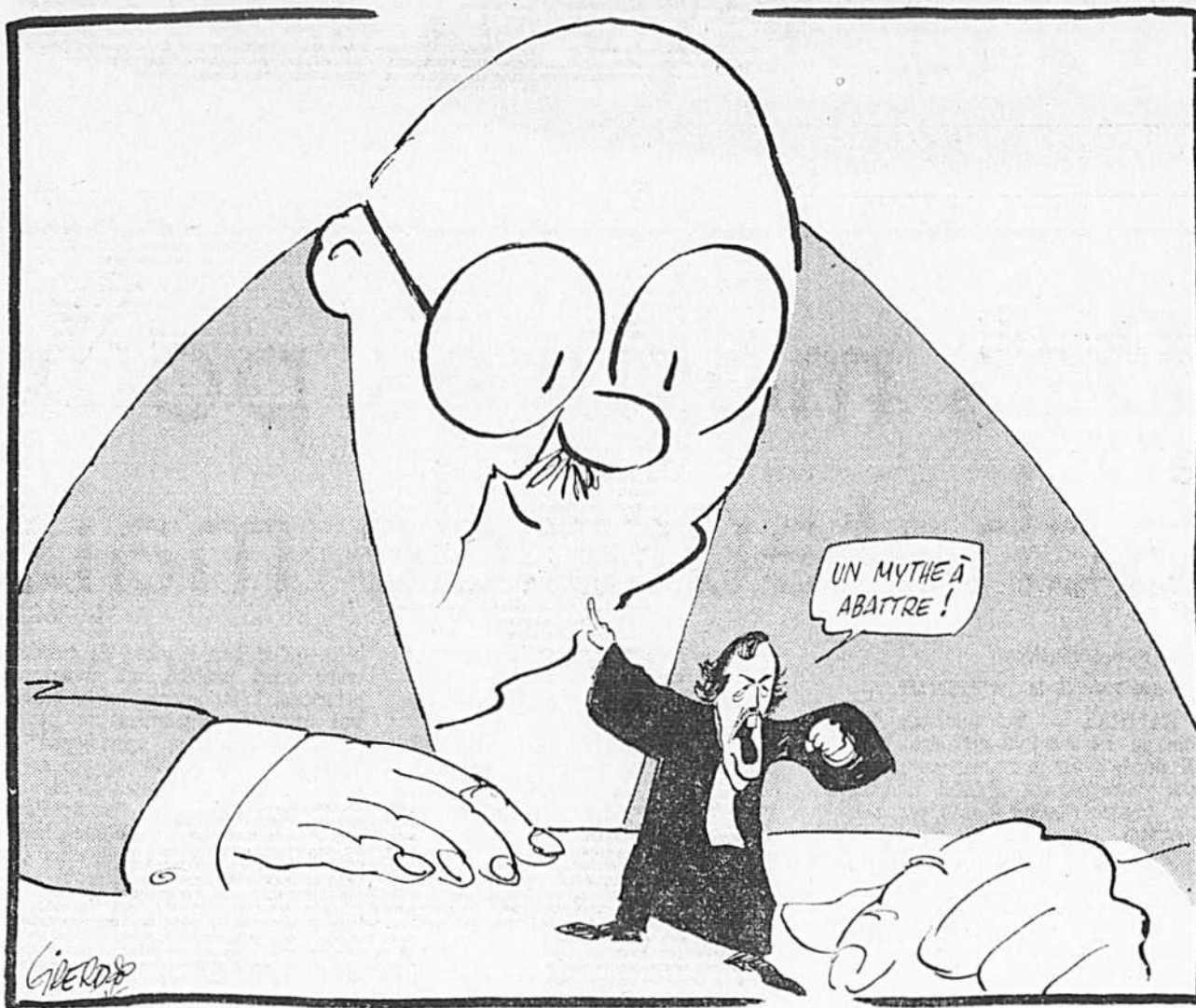
le sport

□ Aucun match n'était disputé hier soir dans la ligue Nationale. Les activités reprendront ce soir alors que le **Canadien** sera opposé aux **Blues**, à St-Louis.

□ Dans la ligue Majeure du Québec, le **National de Laval** a finalement remporté un match. Il a

vaincu les **Rangers de Drummondville**, 6-2.

□ Par ailleurs, **Michel Blanchard**, directeur de nos pages sportives, commente les premiers jours de compétition des championnats du monde de ski actuellement disputés à **St-Moritz**, en Suisse.



Deux anciens députés veulent diriger l'UN

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Au moins deux anciens députés, qui ont siégé à l'Assemblée nationale de 1966 à 1970, seraient intéressés à prendre la relève de M. Gabriel Loubier, chef démissionnaire de l'Union nationale.

L'ex-ministre du Tourisme dans les cabinets Johnson et Bertrand donnera demain midi une conférence de presse "historique", a-t-il fait savoir hier aux journalistes, "ne voulant pas abuser plus longtemps de votre patience angélique".

M. Loubier, croit-on, confirmera alors son intention ferme de quitter son poste à brève échéance.

Entre-temps, M. Fernand Grenier, ex-député unioniste de Frontenac, caresse le désir de se présenter à la direction de l'UN. "J'y songe même sérieusement", a-t-il déjà confié à LA PRESSE.

Un autre ex-député est également pressenti en ce sens. Il s'agit de M. Maurice Martel, qui a représenté le comté de Richelieu de 1966 à 1970. Défait cette année-là, il a repris son travail de pharmacien et a mis sur pied une clinique médicale, qui ouvre ses portes la semaine prochaine.

Agé de 37 ans, M. Martel a admis hier à LA PRESSE qu'il s'intéresse toujours à la politique, qu'il a été sollicité et qu'il suit la tournure des événements. Il se propose d'en discuter avec M. Jean-Paul Cloutier, l'ex-ministre des Affaires sociales, dont on parle largement comme le successeur intérimaire de M. Loubier. M. Martel fut adjoint parlementaire de M. Cloutier de 1969 à 1970, et il est resté lié à son ancien "patron".

"Il y a là un défi à relever, dit-il, et j'aime les défis."

Chose certaine, ajoute M. Martel, il faudra que l'Union nationale se branle et cesse d'être assise entre deux chaises comme elle le fut depuis 1970. Il estime qu'il y a place au Québec pour un troisième parti bien structuré ayant des options précises.

Il semble que les pressions dont M.

Martel est l'objet lui viennent surtout d'anciens collègues.

Contrairement à ce que l'on croyait, l'ex-député de l'UN n'a pas milité pour le Parti québécois durant la dernière campagne électorale. Il est plu-

tôt resté "neutre", occupé qu'il était à ses affaires personnelles.

M. Martel est donc disponible; il écoute les propositions qui lui sont faites et il prendra une décision en temps et lieu.

Gabriel Loubier pourrait retarder son départ

QUEBEC (PC) — C'est demain que le chef de l'Union nationale, M. Gabriel Loubier, annoncera à la population ses intentions concernant son avenir politique.

Quelques semaines après la défaite cuisante de son parti lors du scrutin du 29 octobre, cinq pour cent du vote et pas un député élu, M. Loubier avait pris sur lui l'entière responsabilité de l'échec.

Il avait à cette occasion manifesté son intention de se retirer de la vie publique.

Mais plusieurs personnes de son entourage et des membres influents du parti ont insisté pour qu'il ne précipite pas les choses.

Influence

Le jeu des influences aurait fortement marqué la dernière réunion de l'exécutif du conseil de l'Union nationale, qui s'est tenue en fin de semaine au club Renaissance, à Montréal.

M. Loubier aurait consenti, lors de cette réunion, à retarder sa démission de deux mois, en laissant le temps aux membres de choisir leurs successeurs, de discuter de l'avenir du parti et de l'utilisation des fonds de la caisse électorale.

Selon M. Loubier, le parti disposerait encore d'un peu plus de \$1 million.

Toutes ces choses pourront être discutées lors de la réunion du conseil national du parti, prévue pour la fin de février ou le début de mars. Environ 350 personnes de toutes les régions du Québec sont attendues à ces assises, qui pourront être déterminantes pour le parti fondé par Maurice Duplessis en 1936.

Départ

Selon des sources au sein de l'Union nationale, M. Loubier pourrait demeurer à son poste de leader jusqu'à la fin de mars.

En prenant cette décision de retarder sa démission de deux mois, il semble que M. Loubier aurait répondu au vœu exprimé par plusieurs personnes, qui craignaient notamment que le Parti et la caisse ne tombent aux mains de l'un des deux clans qui se font la lutte actuellement, soit l'un de Montréal et l'autre de Québec.

Le départ précipité de M. Loubier aurait pu en effet favoriser l'un des deux groupes.

LA METEO

Les avantages du froid

Le mercure se maintiendra aux alentours de zéro encore aujourd'hui. Le ciel sera généralement clair dans presque toutes les régions du Québec.

Vous savez, ça fait un bon bout de temps que nous n'avons pas eu de neige à pelletter. D'après des médecins, une chose est certaine: depuis la mi-janvier, il y a eu une sensible diminution de pertes de vie, suite à des attaques cardiaques au Québec.

Les routes sont belles. Les jeunes hockeyeurs qui pratiquent leur

sport préféré sur les patinoires extérieures n'ont aucun problème, grâce au temps froid.

Pour vous, madame, votre mari ne peut plus vous donner l'excuse qu'il a été retardé par la tempête...

Bien plus, le temps est propice, vous pourriez revenir à la charge pour tenter d'obtenir le manteau de fourrure qu'il vous promet depuis si longtemps...

Comme vous pouvez le constater, le temps froid a aussi ses avantages!

à Montréal

AUJOURD'HUI
Maximum 5 — Minimum -10
Généralement clair

DEMAIN
Généralement ensoleillé

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	-20	-10	Quelques nuages	Généralement ensoleillé
Outaouais	-15	5	Général, ensoleillé	Généralement ensoleillé
Laurentides	-10	5	Général, clair	Généralement ensoleillé
Cantons de l'Est	-15	5	Généralement clair	Généralement ensoleillé
Québec	-15	5	Généralement clair	Généralement ensoleillé
Rimouski	-10	0	Généralement clair	Généralement ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-20	-10	Quelques nuages	Généralement ensoleillé
Baie-Comeau	-10	0	Généralement clair	Généralement ensoleillé
Sept-Îles	-10	0	Généralement clair	Généralement ensoleillé
Gaspé	-10	0	Généralement clair	Généralement ensoleillé

au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Clair	Vancouver	30 45
Alberta	Neige	Edmonton	5 15
Saskatchewan	Neige	Régina	-7 5
Manitoba	Neige	Winnipeg	— —
Ontario	Clair	Toronto	-5 10
Nouveau-Brunswick	Clair	Saint-Jean	-5 15
Nouvelle-Ecosse	Clair	Halifax	10 20
Ile-du-Prince-Edouard	Clair	Charlottetown	0 10
Terre-Neuve	Clair	Saint-Jean	10 20

si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
New York	—	—	Chicago	20	30
Washington	25	40	San Francisco	45	55
Boston	15	25	Los Angeles	50	70

Vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Paris	41	—	Moscou	32	—
Londres	43	—	Stockholm	37	—
Rome	54	—	Tokyo	41	—
Berlin	37	—	Athènes	61	—
Amsterdam	41	—	Casablanca	61	—
Bruxelles	45	—	Genève	43	—
Madrid	46	—	Le Caire	63	—

Vers les plages

	Min.	Max.		Min.	Max.
Acapulco	72	84	Bermudes	65	75
Mexico	50	60	Barbade	75	80
			Nassau	60	80
			Rio de Janeiro	77	—

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

la pollution

Concentration d'anhydride sulfureux

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	138	307

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne dépassant pas 60 microgrammes par mètre cube.

Avortement: des médecins désapprouvent le Collège

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Contrairement au Collège des médecins, le mouvement "Médecins du Québec pour le respect de la vie", un organisme nouvellement créé qui a fait connaître hier sa raison d'être, est contre toute forme d'avortement, même l'avortement thérapeutique permis par la loi.

"L'expression avortement thérapeutique est une antinomie qui fait injure à la conscience médicale", a proclamé hier la présidente provisoire de ce groupe, le Dr Thérèse Martel-Jutras.

Cette position est contraire à celle du Collège des médecins qui, aussi récemment qu'en décembre dernier, écrivait à ses membres pour leur rappeler les dispositions de la loi au sujet de l'avortement thérapeutique.

"Les convictions morales ou religieuses (des médecins) ne doivent pas priver une personne des dispositions prévues par la loi", soulignait alors le président du Collège, le Dr Jules Goselin.

Le Collège pressait ses membres qui s'opposent personnellement à pratiquer un avortement d'en informer leurs patientes au besoin et de les référer à un autre médecin.

Le président du collège sollicitait même la "collaboration" de ses collègues pour favoriser la mise sur pied, dans les hôpitaux, des "comités d'avortement thérapeutique" prévus par la loi. Il appert que très peu de ces comités ont effectivement été mis sur pied, ce qui prive d'autant les patientes

susceptibles de pouvoir subir un avortement thérapeutique.

1,800 médecins

L'exécutif provisoire des "Médecins du Québec pour le respect de la vie" est composé, outre du Dr Jutras, de Victoriaville, du Dr Paul David, de l'Institut de cardiologie de Montréal, du Dr René Simard, de l'université Laval, du Dr Jacques Gagnon, de Grand'Mère et du Dr Jean-Marie Bolduc, de Victoriaville.

Selon le Dr Jutras, quelque 1,800 des 9,700 médecins du Québec ont jusqu'à maintenant endossé la déclaration de principes du nouveau mouvement. Se retrouvent parmi ceux-ci 52 des 699 femmes qui pratiquent la médecine au Québec.

La déclaration de principes en question, empruntée à l'académicien français Jérôme Lejeune, a été remise hier à la presse. Cette déclaration a été envoyée à tous les médecins du Québec accompagnée d'une lettre sollicitant leur appui, dans laquelle il était singulièrement question de "l'avortement sur demande".

Cette lettre, dont LA PRESSE a eu vent mais qui n'a pas été rendue publique par les "Médecins du Québec pour le respect de la vie", est d'une portée toute différente de la déclaration de principes que les médecins étaient invités à signer en guise d'appui au mouvement.

Plus générale, la déclaration de principes ne fait aucune mention de l'avortement sur demande. Au Collège des médecins, on admet volontiers que l'écart entre les deux textes ait pu

semer une certaine confusion chez les médecins invités à se prononcer!

"On peut être contre l'avortement sur demande sans rejeter l'avortement thérapeutique", de souligner le registraire, le Dr Augustin Roy.

Aux yeux des Médecins du Québec pour le respect de la vie, les cas qui pourraient justifier un avortement thérapeutique sont, avec la médecine moderne, tellement "rarissimes" qu'il ne saurait être question d'élaborer une attitude à partir de ces derniers.

Le mouvement estime également que les avortements thérapeutiques actuellement pratiqués dépassent les limites permises par la loi en étendant le concept de santé de la mère à des préoccupations sociales ou économiques.

"Même si on me disait que la mère va mourir, je ne consentirais pas à tuer. Je n'aurais pas le cœur de tuer un enfant pour sauver sa mère", a déclaré le Dr René Simard.

Le nouveau mouvement entend encourager des organismes comme "Grossesse-Secours" ou encore aider une femme aux prises avec une grossesse non désirée.

Les Médecins du Québec pour le respect de la vie n'ont cependant pas encore pris position sur les méthodes contraceptives. Les membres de leur exécutif ont même paru très surpris quand on leur a demandé leur position face à la peine de mort.

"Il faut être logique: si on est pour le respect de la vie, on doit être contre la peine de mort", a répondu l'un d'eux, le Dr Jean-Marie Bolduc, après quelques secondes d'hésitation.

De la pure spéculation

M. Gilbert Custeau, vice-président de la Fraternité des policiers de Montréal, a déclaré ce matin que l'affirmation selon laquelle le syndicat s'approprierait à demander des hausses salariales de l'ordre de 18 pour cent pour ses 5,200 membres "est de la pure spéculation".

Au cours d'une entrevue téléphonique avec LA PRESSE, M. Custeau a expliqué que les policiers de Montréal ont actuellement \$10 de plus par semaine que les policiers de Toronto qui, en 1974, veulent obtenir une augmentation de salaire de 18 pour cent.

Le syndicaliste a précisé que la direction de la Fraternité est à mettre la dernière main aux revendications syndicales, qui seront présentées la semaine prochaine au Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal. La convention collective des policiers a pris fin le 31 décembre 1973; un policier de première classe gagnait alors \$12,305 par année.

Le vice-président de la Fraternité n'a toutefois pas voulu, pour des raisons tactiques, révéler le contenu des prochaines demandes salariales des policiers. Mais quelques policiers interrogés aujourd'hui ont néanmoins estimé que les demandes de leurs confrères de Toronto sont des plus raisonnables. Depuis 1967, les policiers de la métropole ont toujours exigé la parité avec ceux de la capitale ontarienne.

Un quotidien anglophone de la métropole rapportait ce matin que les policiers de Montréal exigeraient une hausse salariale de 18 p. cent et que cette revendication, si elle était acceptée au cours des négociations avec le Conseil de sécurité, forcerait la Communauté urbaine de Montréal à décréter des hausses de taxes de 3 à 10 p. cent en 1974.

Au moment d'aller sous presse, il avait par ailleurs été impossible de parler au président du Conseil de sécurité, le juge Jacques Coderre, non plus qu'au président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, qui assisterait alors à une séance du comité exécutif de la ville de Montréal.

En 1973, le budget de la police à la CUM était de l'ordre de \$100 millions. Ce budget est administré par le Conseil de sécurité.

en bref

Mouvement d'humeur de Trudeau

SALZBOURG, Autriche (PC) — Le premier ministre Pierre Elliot Trudeau a quitté, visiblement irrité, la conférence de presse donnée à l'issue de la rencontre de deux jours du Club de Rome aujourd'hui, en déclarant que cette conférence était improductive ainsi qu'une perte de temps.

La rencontre avec les journalistes, à laquelle M. Trudeau s'était opposé, disant qu'elle ne servirait à rien, devait durer une heure et c'est passé ce laps de temps que le chef du gouvernement canadien, agacé, semble-t-il par la prolongation induite de la conférence, l'a quittée après avoir glissé un mot au président de la rencontre.

Opposition au tracé de l'oléoduc

TORONTO — Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. William Stewart, hier a affirmé que l'opposition des fermiers de cette province à l'extension éventuelle de l'oléoduc entre Sarnia et Montréal pourrait retarder le projet de deux ans.

Il a dit avoir été estomaqué en apprenant que le gouvernement fédéral avait choisi la route du sud pour acheminer le pétrole de l'Oest jusqu'à Montréal.

Décès de l'ancien ministre Vautrin

Les funérailles de M. Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation dans le gouvernement Taschereau, ont lieu à midi à Montréal. M. Vautrin est passé à la petite histoire à 85 ans.

Député de Saint-Jacques de 1919 à 1923, puis de 1927 à 1935, M. Vautrin est passé à la petite histoire des élections au Québec, ayant été la cible des attaques de M. Maurice Duplessis, lors des enquêtes sur les comptes publics qui ont suivi le renversement en 1936 d'un régime libéral qui se maintenait depuis 39 ans.

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

\$185

60 périodes de 45 minutes
10 semaines (2 séances par semaine)
20 semaines (1 séance par semaine)

LPS®

Étage F. Place Bonaventure 878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 — (Culture personnelle)

PARTIR

SUITE DE LA PAGE A 1

cher dans les rivières qui ne sont pas gelées. Parfois, ils découvriront un chevreuil qui s'est aventuré hors des ravages où il s'abrite des grands vents l'hiver. Parfois la tentation sera trop forte. Ils vont le pourchasser avec la motoneige, jusqu'à ce que le chevreuil s'épuise et qu'il se laisse caresser.

Ils n'en tueront pas à ce temps-ci de l'année. Non pas parce que c'est interdit, mais parce que la viande a un goût de sapinage trop prononcé. D'ailleurs, ils n'ont pas besoin de viande, de chevreuil en ce moment : tous les foyers d'Anticosti ont un immense congélateur rempli de venaison et de gibier.

L'hiver, le grand prédateur

"L'hiver, m'a dit Jude Laberge, c'est le grand prédateur de l'île". C'est vrai : il n'y a pas de loups à Anticosti, et depuis l'époque de Menier, les chiens sont interdits de séjour. J'ai rencontré un gardien de phare qui a tout de même gardé un chien pendant deux ans. "Je ne pense pas qu'il se soit jamais attaqué à un chevreuil, m'a-t-il expliqué en rigo-

lant. C'était plutôt le genre de chien qu'il faut jeter dehors et qui veut rentrer après cinq minutes".

Bien des chevreuils meurent l'hiver, quand les grands vents s'élèvent. Il y a deux ans, il n'y a presque pas eu de faons : on a accusé la rudesse du climat, et aussi les insecticides jetés du haut des airs pour tuer l'argenteuse de l'épinière.

Sur les humains, l'hiver a un effet différent. Ils sont à la fois plus unis et plus isolés. Le mauvais temps retardera souvent de plusieurs jours la livraison du courrier sur Air Gaspé. Premier effet visible : les jeunes ne viendront plus prendre un verre au Deer Head, parce que les chèques d'assurance-chômage sont en retard.

Mais en général, il n'empêche personne de fonctionner. Ce dimanche de tempête, il y a eu un film présenté à l'école : "The Love Machine" en français. Pas fort, ont jugé les jeunes Levert et Poulin, en sortant.

Ils ont eu aussi une partie de hockey dans l'arène non chauffée. Les As de la Consol ont battu Air Gaspé 5 à 4. S'il y avait eu un blessé grave durant ce match, on n'aurait pas pu l'évacuer en avion à Gaspé à cause du mauvais temps.

"Bah, m'a dit Georges McCormick,

on a l'infirmière. Et puis de toute façon, on ne pense jamais à ça".

La messe blanche

Le dimanche, c'est le jour où les mères de Port-Menier téléphonent à leurs enfants pensionnaires sur la Côte-Nord. Depuis l'intégration scolaire d'Anticosti à la régionale de la Côte-Nord, les enfants doivent quitter l'île dès la fin du primaire pour Havre-Saint-Pierre. Comme ils n'ont, à ce moment-là, que 13 ou 14 ans, les mères s'inquiètent de leur sort. Tant qu'il y a eu des religieuses sur l'île, on donnait sur place ces premières années du secondaire. Depuis l'intégration, ce n'est plus possible.

Certains iront aussi à la messe, une messe blanche parce qu'il n'y a plus de prêtre en résidence à Port-Menier. Ce dimanche-là, M. Lucien Martin a récité l'office, garde Viau a sorti le ciboire, les communisants se sont servis eux-mêmes. Claudette Martin jouait de l'harmonium. Le soir, elle est barmaid au Deer Head.

Ils se visitent, organisent des parties, jouent aux cartes, au curling, au ballon-balai. Les hommes qui, durant la belle saison, sont guides de chasse et de pêche, éparpillés un peu partout dans l'île, se retrouvent à Port-Menier, où ils auront un emploi pour l'hiver, à l'entretien du village.

Les plus jeunes, eux, vont être "sur le chômage". Au printemps, ils retrouveront un emploi sur l'île. S'ennuient-ils de se retrouver tous les jours dans l'unique bar pour prendre un verre, devant les mêmes visages? M. Albert McCormick, qui est venu à Anticosti durant sa jeunesse dans les années vingt et qui n'en est jamais reparti, m'explique : "On passe six mois ici et on s'ennuie à mort. On passe un an et on ne veut plus partir".

Les jeunes sont moins philosophes :

Nouvel incident dans le Métro

L'inspection minutieuse de la rame de métro dont le service a été interrompu durant une demi-heure, hier soir, à la suite d'une forte détonation entendue à 11h50, dans le tunnel reliant les stations Jean-Talton et Beaubien, n'a pas permis de découvrir la moindre anomalie. Un examen des rails dans le tunnel n'a rien donné non plus.

Ce matin, voici comment, à la CTCUM, on s'expliquait l'incident survenu treize jours après l'incendie qui a détruit une rame de neuf wagons et causé des dégâts d'environ \$1 million, sur le même circuit nord-sud :

"Il est arrivé, dans le passé, que pareille détonation se soit produite après qu'un bout de papier d'aluminium — comme on en trouve dans la composition de sacs de chips ou dans les paquets de cigarettes — se soit introduit entre une barre de guidage (alimentée par un courant de 750 volts) et un "flotteur".

A cette occasion, nous avions trouvé, par la suite, de petits bouts de papier calcinés. Cette fois-ci, nous n'avons absolument rien trouvé, mais nous croyons qu'il s'agit d'un incident de même nature", a expliqué M. Guy Jeannotte, directeur du service des relations publiques de la STM.

Les 300 personnes qui se trouvaient à bord des neuf voitures de la rame de métro ont évacué la galerie dans l'ordre et on ne signale aucun blessé.

Quelques minutes après l'évacuation, une équipe de spécialistes s'est rendue dans le tunnel pour juger de la situation. Ils ont déclaré à leur sortie qu'ils n'avaient relevé aucune trace d'incendie ou de fumée.

Le service a été rétabli entre les stations en question environ une demi-heure plus tard.

INDIENS

SUITE DE LA PAGE A 1

sont trop courts pour que les bandes et groupes intéressés puissent être suffisamment consultés.

— Les \$100 millions peuvent paraître un gros chiffre quand on le prend globalement, mais si on les divise par le nombre d'habitants, ils sont moins impressionnants.

— La proposition vise un territoire bien plus vaste (de Val-d'Or à l'Arctique) que celui de la Baie James proprement dite, et une population (12.000 personnes au moins) plus élevée.

— Il s'agissait d'un "document de travail" qui devait être confidentiel, et M. Bourassa en le rendant public a voulu profiter de la pression de l'opinion publique pour faire fléchir les Indiens et Inuits.

BAIE JAMES

SUITE DE LA PAGE A 1

preuve puisque, une fois terminée, une centrale hydro-électrique n'est pratiquement plus sujette à la fluctuation générale des prix. Par contre, une centrale thermique alimentée au pétrole verrait très certainement augmenter ses coûts d'opération si une nouvelle crise de l'énergie devait se produire dans l'avenir.

Indexation des impôts

Les étudiants de polytechnique ont également posé de nombreuses questions au premier ministre en ce qui a trait à sa décision de ne pas imiter le fédéral dans sa politique d'indexation des impôts.

Selon M. Bourassa, la proposition du président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, d'indexer les impôts au coût de la vie pour les seuls travailleurs qui gagnent moins de \$15.000 par année est ridicule.

A son avis, une telle mesure aurait pour effet de débalancer la structure québécoise de l'impôt, en plus d'inciter les travailleurs qui gagnent actuellement entre \$14.500 et \$15.000 à refuser toute augmentation de salaire pour ne pas perdre leur indexation.

leur nombre a considérablement diminué sur l'île depuis deux ans.

Marielle Martin, une belle fille qui n'a pas encore 20 ans, me disait : "Le problème, c'est que tous les gars sont nos cousins".

Mais la diminution de population a aussi entraîné des effets bénéfiques : la ségrégation des âges est fortement diminuée. Les équipes de curling sont formées d'hommes et de femmes jeunes et moins jeunes qui se retrouvent avec plaisir dans l'arène attendant au bar.

Les plus vieux ne veulent pas entendre parler de quitter cette île : leur vie est ici. Ailleurs, ça serait peut-être, et ils en parlent avec horreur, un "foyer".

Pour ceux qui ont atteint la quarantaine, le problème est de se trouver un emploi ailleurs. Pour M. Henri Poulin, un expert menuisier, cela ne semble pas impossible, loin de là. Mais il ajoute : "J'aimerais tellement mieux rester".

Les jeunes, eux, sont à l'âge où ils pourraient rompre le plus facilement avec Anticosti. Ceux qui y sont encore songent souvent à l'extérieur, à Sept-Îles, à Québec, à la Baie James.

Mais pas à Montréal : trop chaud l'été, trop isolé. Eh oui.

A Montréal, disent-ils, on peut crever de solitude.

A Anticosti, cela n'arrivera jamais. Dans tout ce froid d'hiver, il y a la chaleur de l'amitié.

Que même nous, les journalistes étrangers, nous avons eu bien du mal à quitter.

DEMAIN : Un passé glorieux, mais quel avenir ?

MESURES

SUITE DE LA PAGE A 1

core agi, on ne manque jamais de faire valoir les droits constitutionnels de la province dans cette matière.

Malgré tout, croit le ministre Basford, l'établissement d'un programme national valable est préférable à la révision des lois provinciales en vue de prévoir une garantie légale pour les acheteurs de maisons.

Pour la bonne raison qu'il serait extrêmement difficile, croit Ottawa, d'établir un système simple d'arbitrage et de règlement. De plus, toutes les actions en justice au monde ne pourraient protéger un acheteur contre un constructeur en faillite ni assurer qu'au cours de la construction une maison aurait été bien bâtie.

Il aurait été facile, de dire le ministre, que le gouvernement fédéral agisse seul en ajoutant une garantie à chaque prêt consenti en vertu de la Loi nationale de l'habitation. Mais cela n'aurait protégé qu'une partie des maisons canadiennes et, de plus, l'industrie est opposée à un contrôle purement étatique.

Quant à un programme de garantie et d'assurance sous l'égide entière de l'industrie, le ministre s'y est opposé car ce programme n'aurait aucun pouvoir à l'égard du logement et aurait peu de crédibilité auprès des gouvernements des administrations, locales et des consommateurs.

Ottawa a donc préféré établir un Conseil national de la construction, indépendant, en vue de fournir sur le plan national une garantie et l'assurance des nouvelles maisons.

Ce conseil verra, entre autres : — à établir la compétence et la stabilité financière des constructeurs grâce à un système d'accréditation ;

— à l'inspection matérielle pendant la construction de l'unité d'habitation par des agents du conseil, ce qui revient à dire que le nouvel organisme, en plus d'établir des normes, devra se doter d'un personnel suffisant d'inspecteurs à travers tout le pays ;

— à émettre des garanties faisant état d'une responsabilité juridique clairement établie du constructeur en ce qui concerne la qualité du produit au

parachèvement et de son comportement soutenu après l'occupation ;

— à prévoir des moyens simples de conciliation pour résoudre les différends opposant constructeurs et propriétaires ;

— à fournir au consommateur une assurance sur une plus longue période de temps que la simple garantie contre les vices de construction ;

— à fournir une protection au consommateur contre la négligence du constructeur soit de parachever la construction ou de faire honneur à la garantie.

Ottawa fournira l'appui financier au comité intérimaire chargé de mettre ce Conseil national de l'habitation sur pied et aux services administratifs de la Société centrale d'hypothèque et de ce Conseil national de l'habitation sur pied et aux services administratifs de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

Et si par malheur cela ne fonctionnait pas, alors, a conclu le ministre, Ottawa ira seul de l'avant et établira un programme minimal de protection à l'acheteur en ce qui concerne toute habitation construite au terme d'un prêt en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

REGIME

SUITE DE LA PAGE A 1

Voyons ce qu'a donné l'expérience du Québec. Notons que le même principe s'applique aux consultations.

En 1971, les médecins ont fait 9.042.529 examens ordinaires et en 1972, 8.018.629, soit grosso modo, un million de moins. Faut-il croire que les gens sont moins malades? Ou bien la ruée vers les médecins de ceux à qui les soins médicaux n'étaient pas accessibles s'est-elle maintenant résorbée? Ce serait un indice de meilleure santé. (L'examen ordinaire est payé \$5.)

Mais on déchantait un peu lorsque l'on regarde les statistiques en ce qui a trait aux examens complets au cabinet : 2.472.187 en 1971 et en 1972, 2.941.649, soit près de 500.000 de plus. (Cet examen coûte aux contribuables \$11.) Pourquoi cette augmentation substantielle? Pour de meilleurs soins? Peut-être l'accessibilité aux soins a-t-elle augmenté le nombre des "nouveaux cas", ce qui légitimerait des examens complets?

Ou encore, est-ce le public qui abuse et se promène d'un médecin à un autre... On peut aussi présumer que, par conscience professionnelle, les médecins répètent souvent l'examen complet au même malade.

La Régie de l'Ontario n'a établi aucun contrôle mais a posé un frein indirect aux abus par le biais du tarif décroissant pour les examens répétés. De plus, le Collège des médecins de l'Ontario est très actif et surveille étroitement la pratique de la médecine.

Soulignons qu'avant l'assurance-maladie, la Fédération des médecins spécialistes, dans son cahier d'honoraires, avait adopté un tarif décroissant pour les examens subséquents.

Si l'on examine les statistiques en ce qui a trait aux examens faits par les seuls omnipraticiens, à leur cabinet, on arrive aux résultats suivants : examens ordinaires : 1971 : 7.600.995, 1972 : 6.735.069 ; examens complets : 1971 : 858.381, 1972 : 1.236.460 ; examens complets majeurs, 1971 : 80.968, 1972 : 140.532.

Les examens ordinaires ont diminué de 865.934 ; les examens complets ont augmenté de 378.079 et les examens complets majeurs de 59.564. Il est difficile de tirer de ces chiffres une conclusion absolue. Trop de facteurs psychologiques et sociologiques entrent en jeu. Mais ils nous laissent songeurs.

Le point de vue des médecins

A la suite de la publication du premier article de la série de Claire Dutrisac sur les médecins, leur profession et leurs revenus, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec nous fait parvenir le communiqué suivant :

"Par suite de la publication d'un article dans le journal LA PRESSE, sous la signature de Claire Dutrisac et intitulé "Pourquoi gagner \$100.000 par année?", le Dr Georges Boileau, président du comité de relations publiques de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, tient à faire la mise au point suivante :

"Le titre de cet article est carrément tendancieux et tend à faire croire que les médecins gagnent \$100.000 par année, ce qui est faux. Les statistiques publiées par la Régie de l'assurance-maladie du Québec démontrent en effet que, même en excluant les médecins qui gagnent moins de \$10.000 par année, les médecins omnipraticiens inscrits au régime d'assurance-maladie ont gagné en moyenne, pour l'année 1972-1973, la somme brute de \$45.737, une baisse de \$459 par rapport à la moyenne de l'année précédente.

"De cette somme, il faut enlever les salaires versés par le médecin au personnel (infirmière, secrétaire médicale, réceptionniste, etc.), les frais occasionnés par la tenue d'un cabinet (location, chauffage, électricité, assurances, etc.) et l'équipement. Ces frais s'élèvent à environ 33 1/2 p. cent des revenus bruts. Il faut aussi déduire les coûts de son propre régime de bénéfices sociaux (assurance-salaire, régime de retraite, etc.).

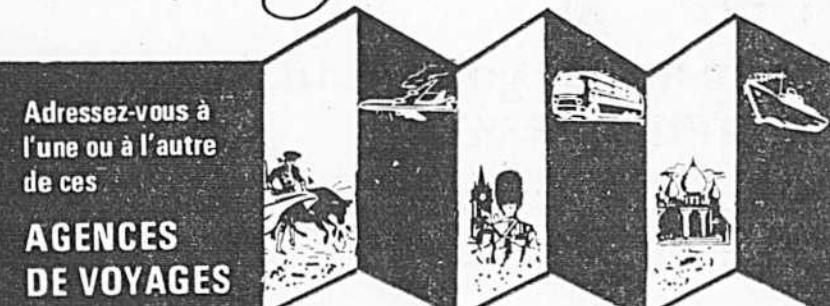
"Par ailleurs, les exemples cités par Mlle Dutrisac, tel les injections sclérosantes et les excrès de cérumen, sont fort peu représentatifs de l'ensemble des actes médicaux posés au Québec. Même s'il existe certaines anomalies dans les tarifs, anomalies que les Fédérations tentent d'ailleurs de corriger depuis longtemps, ces deux actes représentent ensemble moins de 1 p. cent du coût total des services médicaux défrayés par la Régie.

"Enfin, contrairement à ce qu'affirme Mlle Dutrisac, les médecins du Québec ne reçoivent pas un minimum de \$10 par visite à domicile mais bien \$7, alors que bien des travailleurs spécialisés en exigent plus du double.

"La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec regrette donc que le journal LA PRESSE ait publié un article aussi tendancieux, sans en vérifier ni en nuancer les affirmations. Elle regrette en plus que le journal LA PRESSE ait utilisé un titre qui ne correspond pas au contenu de l'article.

"La F.M.O.Q. étudie enfin la possibilité de soumettre le dossier de cette affaire au Conseil de presse du Québec".

Vous désirez du bon temps?



Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE		
VOYAGES ALPERN INC.	1253, McGill College, suite 240, coin rue Ste-Catherine	866-7811
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Metro Guy	935-1182
VOYAGES CONSTELLATION LTÉE	215, rue Saint-Jacques	871-3298
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC.	550 ouest, rue Sherbrooke	849-3571
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
LM VOYAGES LTÉE	1184 ouest rue Ste-Catherine, 4e étage	879-1184
MAISON DES VOYAGES	Coin Union et Président Kennedy	842-8008
AGENCE de VOYAGES HENRI KELENY	2112, boul St-Laurent (Angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE	TRAVEL SERVICE 1, Plaza Alexis-Nihon Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751
EST		
AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
AGENCE DE VOYAGES SUPÉRIEUR, INC.	2012 est, rue Ontario	521-3874 521-0543
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225

OUEST		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria suite 1	735-4451
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Lafleur LaSalle	366-8262

NORD		
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
AGENCE DE VOYAGES JONICA	5392 boul. St-Laurent	279-6396
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755

LAVAL		
AGENCE DE VOYAGES MARKSTED	3812, boul. Notre-Dame, Chomedey, Laval	688-7000
ROSE PAULL		
MONTAMBAULT INC.	15 boul. de la Concorde, Laval	669-1738
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310

ST-EUSTACHE		
MONTAMBAULT INC.	350, boul. Sauve, St-Eustache	627-4761

SAINT-JÉRÔME		
JARO VOYAGES	22 rue Legault, Saint-Jérôme	430-3657 436-3520

RIVE-SUD		
AGENCE DE VOYAGES GASTON HOULE	536, Marie-Victorin Boucherville	655-0624
G.W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777

VILLE D'ANJOU		
AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Suite 420, édifice à bureaux 7275 Sherbrooke est	353-6930
PLACE VERSAILLES		
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650

Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage souscrite auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

MODE 1974

POUR HOMME

CHAT SAUVAGE	LOUP	RAT MUSQUÉ NATUREL
\$595 et plus	\$525 - \$625 \$775	uni ou garni de chat \$575 et plus

Manteau chat sauvage

argente ou naturel
peaux descendues ou pleines peaux

\$545 à \$845

LOUP NATUREL \$595

RAT MUSQUÉ "dos"

toute teinte ou naturel

\$525 à \$695

RENARD ROUX vertical,
peaux descendues

\$745 à \$995

VISON

peaux descendues. Aurore ranch buff

\$1,095 - \$1,295 - \$1,495

LYNX

1er choix, peaux descendues

\$995

STATIONNEMENT GRATUIT

787 est, MONT-ROYAL
coin SAINT-HUBERT

526-6611

200 verges du métro

PLANCHERS POUR VOUS SERVIR
PLAN BUDGÉTAIRE À
MISE DE COTE

LE MONDE

Pékin sert une mise en garde à Tokyo et Séoul

PEKIN (AFP) — La Chine a mis en garde le Japon et la Corée du Sud contre leur projet commun de développement des ressources naturelles du plateau continental de la mer de Chine orientale.

Dans un communiqué daté du 4 février et diffusé hier matin par l'agence Chine Nouvelle, le ministre chinois des Affaires étrangères souligne que le plateau continental dans cette zone est l'extension naturelle du continent et que la question de savoir comment diviser ce plateau doit être décidée par le moyen de consultations, entre la Chine et les autres pays concernés.

Le communiqué du ministère des Affaires étrangères fait suite à l'accord signé à Séoul en janvier dernier entre le gouvernement japonais et les autorités sud-coréennes pour l'exploitation conjointe des ressources en pétrole et en gaz naturel en mer de Chine orientale.

Si le gouvernement japonais et les autorités sud-coréennes entreprennent arbitrairement des activités de développement dans cette zone, conclut le communiqué, ils devront porter la pleine responsabilité de toutes les conséquences qui en découleront.

Moscou exige la levée du blocus de Cuba

MOSCOU (AFP, UPI, Reuter) — L'Union soviétique a réclamé une fois de plus la cessation du blocus économique et politique de Cuba par les Etats-Unis ainsi que d'autres actions hostiles menées contre le régime socialiste de Cuba.

Dans un communiqué commun signé à La Havane à l'issue de la visite de M. Leonide Brejnev et publié hier soir par l'agence Tass, l'URSS déclare également qu'elle considère comme légitime et juste l'exigence de Cuba relative à la liquidation inconditionnelle de la base américaine de Guantanamo et soutient entièrement cette exigence.

La déclaration souligne par ailleurs l'adhésion complète de Cuba à la politique de détente poursuivie par le Kremlin depuis le 24e congrès du P.C. soviétique (avril 1971). Le document note l'existence de l'unité complète d'opinion des deux pays sur la situation internationale et soulignant l'importance internationale de la politique étrangère de l'URSS, constamment orientée vers la paix.

Haïti annule une concession à une société américaine

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La Cour d'appel de Port-au-Prince a confirmé la résiliation par l'Etat accordé sur l'île de la Tortue à la société Dupont Caribbean Inc., de Eastland, Texas, dirigée par l'ancien maire de cette ville, M. Don Pierson, a-t-on annoncé officiellement hier.

Le 27 août dernier, le tribunal civil de Port-au-Prince avait rendu un jugement de première instance selon lequel le contrat de concession sur l'île de la Tortue conclu en 1970 entre l'Etat haïtien et la société texane et amendé en 1971 (la concession territoriale avait été réduite à 193,50 hectares) était résilié.

A cette occasion, le tribunal n'avait pas accordé les \$500,000 que réclamait l'Etat haïtien à titre de dommages et intérêts pour le non respect du contrat et la Dupont Caribbean Inc. avait été condamnée simplement à payer les dépens. C'est ce jugement qui vient d'être confirmé par la cour d'appel de Port-au-Prince.

Egil Krogh emprisonné et suspendu du Barreau

WASHINGTON (PA, AFP) — L'ancien chef des "plombiers" de la Maison-Blanche, Egil Krogh, s'est présenté hier à la police de Washington pour commencer à purger la peine de six mois de prison à laquelle il avait été condamné le 25 janvier pour sa participation au cambriolage du bureau du psychiatre de Daniel Ellsberg. Ayant plaidé coupable, Krogh avait été condamné en fait à une peine de deux à six ans de prison, mais il ne sera interné que six mois et sera ensuite placé en liberté surveillée pour deux ans.

Peu après qu'il se fut livré à la police, Krogh était suspendu par le Barreau de l'Etat de Washington, en attendant une enquête complète sur son cas. Le juge Frank Hale, de la Cour suprême de l'Etat, a signé une ordonnance interdisant à Krogh d'exercer le droit dans cet Etat en attendant que le Barreau statue sur son cas.

En G.-B. l'impasse persiste et les mineurs peuvent déclencher la grève à minuit samedi

LONDRES (UPI, AFP, PA, Reuter) — Les dirigeants des 280.000 mineurs britanniques ont décidé, aujourd'hui, de déclencher une grève générale dans les charbonnages pour une durée indéterminée à partir de samedi le 9 à minuit.

Les 27 membres du comité exécutif, forts du vote massif des mineurs qui se sont prononcés à 81 pour cent en faveur d'un arrêt total de travail, ont décidé à l'unanimité d'ordonner la grève. Ils ont par ailleurs rejeté un appel du gouvernement qui a donné l'avertissement que la fermeture des houillères peut entraîner un désastre économique.

Le gouvernement a déclaré que la grève est susceptible de réduire la semaine de travail à deux jours et demi sinon à deux jours en plus de provo-

quer des pannes de courant et de laisser des milliers de travailleurs sans emploi.

Les chefs syndicaux ont pris leur décision quelques heures après qu'une dernière réunion entre le premier ministre Heath et les dirigeants du Trade Union Congress ait abouti à une impasse.

L'aggravation de la crise a suscité une nouvelle vague de rumeurs voulant que M. Heath se voit bientôt dans l'obligation de tenir des élections générales.

Le président du syndicat des mineurs, M. Joe Gormley, a annoncé qu'il devait rencontrer aujourd'hui M. Len Murray, secrétaire général du TUC ainsi que les chefs de plusieurs syndicats dont les mineurs demandent

la coopération. Ces syndicats sont ceux des transports, des cheminots, des électriciens et des employés des centrales électriques.

Un comité national de grève a également été créé. M. Gormley a précisé que la collecte de fonds de grève sera entreprise incessamment.

Avant la réunion du comité exécutif, qui a duré près de quatre heures, M. Gormley avait annoncé que les pourparlers de dernière heure proposés par le secrétaire à l'Emploi, M. William Whitelaw, avaient été repoussés.

M. Whitelaw s'est dit profondément déçu de ce que le gouvernement et les syndicats n'aient pu parvenir à un accord.

M. Gormley a expliqué aux journalistes que les mineurs ne vqueraient pas pendant l'arrêt de travail aux me-

sures sécuritaires dans les mines tout en laissant entendre toutefois qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que cette tâche soit effectuée par les membres d'autres syndicats.

Le président des mineurs a promis que le piquetage se fera de façon pacifique, selon les conditions prévues par la loi. Au cours de la dernière grève, il y a deux ans, les mineurs avaient bloqué les abords des centrales. M. Gormley n'a pas indiqué s'il en sera de même au cours du prochain arrêt de travail.

La dernière grève avait duré sept semaines, au début de 1972. Elle s'était terminée par la création d'une commission gouvernementale qui avait accordé des hausses de salaires de 25 à 30 pour cent.

Les mineurs britanniques, qui reçoivent un salaire hebdomadaire variant de \$55.64 à \$80.94 par semaine, sont les moins bien payés en Europe. Les mineurs ouest-allemands viennent en tête avec un salaire maximum de \$150. Par contre, le charbon est moins cher en Grande-Bretagne (\$39.82 la tonne) que dans les autres pays européens.

Les dirigeants des mineurs ne veulent renouer le contact avec le gouvernement que si celui-ci consent à améliorer son offre d'augmentation des salaires. Le premier ministre Heath, soucieux de s'en tenir aux données de son programme contre l'inflation, a refusé. Il a proposé aux mineurs d'accepter l'offre actuelle et de soumettre leur cas à une commission spéciale qui jugera de leurs salaires en comparaison de ceux payés aux autres travailleurs.



L'Histoire à rebours

Ce n'est pas "la fuite en Egypte" mais le retrait vers Israël. Les forces de l'Etat juif ont complété la 2e phase de leur désengagement de la rive ouest du canal. Ci-dessus, l'équipage d'un blindé fait ses adieux aux habitants du djebel Gineifa avant de prendre la route du Sinaï.

Pékin à Saigon: tenez-vous loin des îles Paracels et Spratly

PEKIN (UPI, AFP, Reuter) — La Chine a vigoureusement réaffirmé, aujourd'hui, ses droits sur les eaux limitrophes de son territoire et condamné sans détour l'occupation des îles Spratly par le Sud-Vietnam, tout en protestant avec force contre le pacte conclu entre la Corée du Sud et Tokyo pour des explorations pétrolières dans la Mer de Chine du Sud.

Le sévère avertissement donné, par le gouvernement de la Chine populaire, au Sud-Vietnam, soulève la possibilité d'une nouvelle confrontation armée des deux pays dans la Mer de Chine du Sud, suite aux combats sanglants qui, le mois dernier, ont permis à la Chine de chasser les Sud-Vietnamiens des îles Paracels. Selon un porte-parole du haut commandement sud-vietnamien, à Saigon, un commando

composé de fusiliers-marins et des miliciens des forces régionales, occupe présentement l'archipel des Spratlys. L'opération a débuté jeudi dernier et a été couronnée de succès. La propriété de ces îles minuscules, situées à environ 625 milles de Hainan et 310 milles du Vietnam, est réclamée à la fois par la Chine populaire, la Chine nationaliste, le Sud-Vietnam et les Philippines.

Un porte-parole du ministère sud-vietnamien des Affaires étrangères a déclaré, ce matin, que le Sud-Vietnam ne désire pas de "confrontation armée avec quelque pays que ce soit, mais est résolu de défendre sa souveraineté sur les îles Spratly, son indépendance et l'intégrité de son territoire".

Dans un communiqué remis aujourd'hui, aux correspondants étrangers à Pékin, le ministère des Affaires étrangères de la Chine populaire, accuse Saigon d'avoir dépêché des unités navales aux îles Spratly, vendredi dernier, le 1er février, qualifiant ce geste de "nouvelle provocation militaire" contre le peuple chinois. Le communiqué, qui a été transmis par l'agence d'information officielle Chine nouvelle, souligne, à cet effet, que "le gouvernement de la République populaire de Chine n'a absolument pas l'intention de tolérer des violations de l'intégrité et de la souveraineté de son territoire".

La déclaration du gouvernement chinois ne précise, cependant, pas quelle action la Chine entend prendre, mais des observateurs dans la capitale chinoise croient que les Chinois prendront très probablement des mesures aussi énergiques et décisives que dans le cas des îles Paracels, récemment.

De son côté le gouvernement sud-vietnamien a rejeté, aujourd'hui, les prétentions territoriales de la République populaire de Chine sur les îles Spratly et a réaffirmé sa souveraineté sur cet archipel ainsi que sur celui des Paracels. Un communiqué du ministère des Affaires étrangères a d'ailleurs déclaré que ces deux groupes d'îles font partie intégrante du territoire sud-vietnamien.

La grève des camionneurs transforme les routes des USA en champs de bataille

WASHINGTON (PA, UPI, Reuter) — Les actes de violence liés à la grève nationale des poids lourds se sont accrues dans le Middle-West où plus d'une vingtaine de camionneurs indépendants ont révélé qu'ils avaient essuyé des coups de feu.

Les gardes nationaux de la Pennsylvanie et de l'Ohio ont été mobilisés pour protéger les ponts routiers et les croisements — endroits de prédilection pour les tireurs embusqués — et les compagnies de transport font circuler leurs véhicules en convois de cinq ou six, souvent escortés par la police d'Etat. Environ 2,000 gardes ont été mobilisés en Pennsylvanie et 900 dans l'Ohio.

Les grévistes réclament une diminution des prix du carburant, qui a presque doublé depuis l'été dernier, des assurances sur un approvisionnement suffisant en carburant des stations d'essence situées sur les grands axes, une levée des limites de vitesse et une augmentation des charges de roulage. Les camionneurs indépendants en grève — environ 100,000 chauffeurs qui possèdent leur véhicule — ont été rejoints dans leur mouvement par des centaines de chauffeurs salariés.

Les livraisons de viande et de produits frais ont été déjà sérieusement réduites dans certaines régions du Middle-West et les propriétaires de magasins ont prévenu que si les ménagères, prises de panique continuaient leurs achats au rythme actuel, les rayons seraient vides d'ici la fin de semaine. De nombreux entrepôts de cette partie des Etats-Unis sont déjà à moitié vides.

Le gouverneur Shapp, dont l'Etat est traversé par de nombreux véhicules faisant la liaison entre la côte et le Middle-West, a déclaré que selon les dernières estimations plus de 400,000 personnes seraient réduites au chômage si la grève se poursuivait au-delà de la fin de cette semaine. Il a ajouté que d'autres Etats pourraient avoir à affronter des problèmes similaires car la grève, qui touche actuellement, d'une façon ou d'une autre, plus de 20 Etats, se propage vers l'ouest et le sud-ouest à travers le Middle-West.

Les représentants du gouvernement et ceux des transporteurs routiers indépendants paraissent approcher, hier, d'un compromis. Selon les milieux proches de la conférence, les transporteurs en grève ont présenté aux médiateurs une liste de 11 revendications, en renonçant à réclamer une baisse du prix du diesel, point sur lequel avaient buté les discussions dans le courant de la journée. Ils réclameraient toutefois l'autorisation de répercuter l'augmentation du carburant sur les affrèteurs, plus l'institution d'une taxe spéciale.

Cependant, les négociations ont été interrompues, ce matin, avant qu'un règlement soit intervenu. Elles devaient reprendre dans le courant de la journée. La grève des transporteurs a commencé à faire sentir ses effets dans une trentaine d'Etats et des milliers de travailleurs ont été mis en chômage technique. Devant la multiplication des incidents, la garde nationale a été mise en état d'alerte dans plusieurs Etats.

Le juge Ringer ordonne à Nixon de comparaître

LOS ANGELES (AFP) — Le président Nixon a été hier officiellement assigné à comparaître comme témoin dans le procès des cambrioleurs du médecin psychiatre de Daniel Ellsberg qui doit s'ouvrir à Los Angeles le 15 avril.

Le juge Gordon Ringer, de la Cour supérieure de Los Angeles, a signé en début d'après-midi le document ordonnant à Richard Nixon, en tant que témoin capital de John Ehrlichman, son ancien proche collaborateur à la Maison-Blanche et l'un des trois accusés dans ce procès, de venir témoigner le

25 février, pour l'enquête préliminaire, et de nouveau le 15 avril, pour le procès proprement dit.

Mardi dernier, le juge Gordon Ringer avait annoncé qu'il accèderait à la requête des défenseurs de John Ehrlichman voulant que le président vienne témoigner à la défense de leur client. Le lendemain même, la Maison-Blanche faisait savoir officiellement que, pour des raisons constitutionnelles, le président refuserait d'obtempérer.

Nixon ira à Moscou cette année

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon s'est entretenu hier après-midi avec le ministre des Affaires étrangères d'Union soviétique, M. Andreï Gromyko, de la visite que M. Nixon doit faire dans le courant de l'année à Moscou.

Les principaux problèmes internationaux, notamment ceux du Proche-Orient, des conférences Salt et de la sécurité européenne, ainsi que les relations bilatérales entre les deux pays ont été examinés par MM. Nixon et Gromyko au cours de leur conversation qui a duré un peu plus de deux heures.

Selon le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren, les deux leaders ont discuté de la reprise de la conférence de Genève et de la recherche d'une paix juste et équitable au Proche-Orient.

Un peu plus tard, le comté a émis deux chèques pour couvrir les frais de déplacements et autres dépenses qu'encourrait Nixon pour ses deux comparutions. Les chèques, au montant de \$405.24 et \$285.24, seront envoyés avec les assignations.

Documents demandés

Par ailleurs, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Gerald Warren, a annoncé hier que M. James St. Clair, conseiller juridique du président Nixon sur le Watergate, examinait actuellement la possibilité de fournir à M. Leon Jaworski, le procureur spécial chargé de l'instruction de l'affaire, certains documents supplémentaires que celui-ci avait demandés pour poursuivre son enquête.

M. Warren a ajouté que M. St. Clair avait en ce moment des conversations secrètes avec M. Jaworski à ce sujet.

M. Jaworski avait déclaré, au cours d'une interview télévisée dimanche, qu'il attendait une réponse de la Maison-Blanche lundi.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a rappelé, à la même occasion, que M. Jaworski avait déjà reçu 17 bandes enregistrées contenant des conversations du président Nixon avec ses conseillers et plus de 700 documents concernant l'affaire de Watergate, qui lui avait été "fournis volontairement" par la Maison-Blanche.

La crédibilité de Dean

La confrontation entre la Maison-Blanche et M. Jaworski, à propos des bandes et des documents de Watergate, tourne principalement autour de la crédibilité de M. John Dean, l'ancien conseiller du président Nixon.

A ce propos, M. St. Clair a publié hier un communiqué déclarant catégoriquement que les bandes et autres preuves fournies à M. Jaworski ne confirmaient pas les déclarations sous serment faites par M. Dean devant la commission d'enquête du Sénat.

M. Dean avait affirmé que M. Nixon était au courant des tentatives d'étouffement de l'affaire de Watergate depuis le mois de septembre 1972. M. Nixon prétend n'en avoir rien su avant le mois de mars 1973.

En réponse à une question, M. Warren a déclaré que le problème des relations entre les Etats-Unis et Cuba n'avait pas été soulevé.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a qualifié la conversation du président Nixon avec M. Gromyko de très utile, très large et cordiale.

Cet entretien est le seul qu'aura M. Gromyko avec le président Nixon pendant son séjour à Washington.

M. Gromyko reverra le secrétaire d'Etat Henry Kissinger au cours d'un second entretien aujourd'hui avant de repartir pour Moscou. Les deux hommes avaient eu un premier entretien de 2 heures hier et s'étaient de nouveau entretenus à un dîner hier soir.

Portes et fenêtres «Weathervane» en aluminium chez Eaton

Les portes et les fenêtres en aluminium, fabriquées et ajustées sur mesure rehausseront l'aspect de votre maison et garderont la chaleur à l'intérieur durant tout l'hiver.

Des matériaux à la fois fonctionnels et décoratifs; fenêtres à 2 ou 3 coulisses avec moustiquaire.

Renseignez-vous à propos d'autres moyens d'améliorer votre maison; auvents et revêtements extérieurs en aluminium résistant aux intempéries et revêtements extérieurs en acier.

Composez 842-9331, poste 284 et un représentant ira vous faire un devis sans frais ni obligation.

EATON Centre-ville seulement — Quatrième étage

Rayon 453

EATON

MON Oeil SUR LE SPORT



PIERRE FOGLIA

CHRISTCHURCH — Les incidents du décalage horaire étant ce qu'elles sont, j'écris mercredi matin cette chronique que vous lirez mardi soir. Autrement dit, vos veilles sont mes lendemains, et quand vous me lirez mardi, je ne serai plus à Christchurch. Je serai à Bangkok.

La Nouvelle-Zélande est aux antipodes, et c'était à peu près le même prix de retourner sur mes pas, ou de continuer et de faire le grand tour. Je continue.

Si je vous raconte tout cela, c'est parce que je ne voudrais pas que les plus sportifs d'entre vous attrapent un coup de sang quand je parlerai mes prochains "Mon oeil sur le sport", de Bangkok, Calcutta, Katmandou et Kaboul.

Je m'empresse d'ajouter qu'il se serait surpris que je vous parle beaucoup de sport ces prochains jours. Nonobstant mes fonctions de rédacteur sportif, je ne vais pas à Bangkok pour voir des matches de bichoubitchou qui est, comme tout le monde le sait, le sport national des Thaïlandais (ça se joue avec une raquette, un marteau et quelques clous de girofle que l'on doit piquer dans l'adversaire quand il est bien cuit).

Non, si je vais à Bangkok, c'est parce que c'est un mot qui chante à mon oreille. Prenez le mot "cra-paud", c'est laid et pustuleux, prenez le mot "camomille", c'est gentil et un peu fade, et le mot "bizarrerie" est étrange, comme "bagatelle" est arien, comme "mandibule" est crochu, comme "petitpatapon" est amusant, d'ailleurs je ne connais pas un seul Anglais qui puisse le prononcer sans avoir l'air complètement idiot. Eh bien Bangkok, c'est un mot qui chante, comme Kaboul et Istambul qui résonnent comme "maboul"... et comment ne pas y passer?

Ne me reprochez pas de jouer sur les mots. J'avais envie de parler français. De parler tout court. Il me semble que ça fait longtemps que cela m'est arrivé. Vous savez, j'ai de l'anglais un vocabulaire plutôt sportif, et dans les conversations à caractère philosophique, j'éprouve des difficultés à me faire comprendre.

L'autre soir, par exemple, je suis allé manger dans un self-service, et je me suis assis à une table où il y avait déjà une dame. Une dame très madame, avec un chapeau. J'ai échangé quelques mots avec le busboy qui servait le café, et la madame a aussitôt dressé les oreilles. J'ai vu venir sa question de bien loin: "Where do you come from?"

"Ha, ha, ha... Montréal! Kanada!"

Mais non. Pas Kanada. Kébec, madame. Et je savais tout ce qui allait suivre. Je peux bien lui redonner la parole si vous voulez, mais je vous préviens que vous allez avoir l'impression d'avoir déjà entendu cela quelque part:

— Que veut le Québec au juste?... vous ne pensez pas que ce serait dommage, juste à cause d'un problème de langue?

Et voilà, nous y sommes. Allez donc expliquer à une Zélandaise de 50 ans que la langue est seulement un outil, qu'il ne suffit pas de parler pour être. Il faut rire, respirer, vivre. C'est possible en chinois, en polonais et en français. Il s'agit seulement de choisir.

Je n'ai pas vraiment fait l'effort de lui expliquer. D'ailleurs, elle savait presque tout:

— Nos Indiens Maoris parlent tous anglais, ils vivent comme nous, vont aux mêmes écoles. Ils ont les mêmes salaires, les mêmes droits.

Pourquoi pas?... devenons tous des Maoris, et le Commonwealth reconnaissant subventionnera, en plus, nos troupes folkloriques.

Mais de quoi parlions-nous donc, avant que cette grande saucisse desséchée nous interrompe? Ah oui, nous parlions de Bangkok.

Mais mon seul problème en ce moment, c'est de savoir s'ils ont le téléphone en Thaïlande et au Népal, et si ça marche au gaz, au pétrole ou pas du tout, comme à Paris (France).

Parlant de Paris, dernière étape de mon voyage, j'ai pris mes précautions. J'ai télégraphié au ministre des Postes télégraphiques pour l'avertir que je placerais un appel pour Montréal dans deux semaines environ. Je l'ai prié de mettre son staff là-dessus tout de suite. Si par miracle il obtenait Montréal avant que j'arrive, surtout ne raccrochez pas... Nous ne retrouverions jamais une occasion pareille.

L'histoire commence à Lachute et continue à Saint-Moritz

par Michel BLANCHARD

envoyé spécial de LA PRESSE

ST-MORITZ — Alain Cousineau partait de la 37e position, ce matin, lors de la première manche du slalom géant des hommes.

Quelques minutes avant qu'il ne vienne d'apprendre une heureuse nouvelle, Alain me racontait d'un seul souffle comment il avait failli perdre l'usage de l'oeil gauche, lors d'un exercice de routine, hier.

D'ailleurs il n'avait pas à raconter. Sa paupière était passablement tuméfiée et une longue raie rouge croisait sa joue.

"Ce n'est rien, dit-il. Mon ski en touchant une roche s'est décroché. J'ai chuté et la spatule de mon ski en croisée est venue me frapper de plein fouet au visage."

Alain ne participe qu'au slalom géant des championnats du monde. Avant d'apprendre qu'il partirait le septième dans la troisième série, Alain s'était montré fort sceptique quant à ses chances de décrocher une bonne position de départ.

Il avait aussitôt enchaîné: "Peu importe, je ferai mon possible".

Mais en apprenant que le tirage au sort l'avait favorisé quelque peu, (il aurait pu partir le 45e), Alain sourit. Il ne tenait plus en place. "Tu dois m'excuser n'est-ce pas, nous avons une réunion et il est tard".

Alain est le seul Canadien français à ces championnats du monde de ski alpin. Il vaut la peine de le souligner. Il ne vit que pour le ski et son ambition est de décrocher une médaille lors des Jeux olympiques d'hiver de 1976.

"D'ailleurs, si ça ne va pas, je n'hésiterai pas à devenir professionnel. J'ai en moi ce désir de me mesurer, ce goût à la compétition. A 20 ans, je pourrais regretter de m'être aventuré dans une carrière semblable. Je pourrais regretter toutes ces heures à m'entraîner sur les pentes, alors que plusieurs de mes amis ont choisi des carrières plus lucratives et plus prestigieuses..."

Des heures à s'entraîner, il faut dire que Alain en a passées, il est vrai. Ça a débuté dès l'âge de quatre ans, à l'arrière de la maison paternelle, près de Lachute. Puis petit à petit, il a pris goût à l'aventure et

MICHEL BLANCHARD
A SAINT-MORITZ

s'est laissé museler sans trop s'en apercevoir.

"Museler est un grand mot puisque je ne regrette rien."

Alain ne regrette rien, mais rien n'empêche qu'il y a deux semaines à peine, l'idée lui est venue de tout abandonner.

"Oui j'ai failli plier bagages et re-

tourner à la maison. Mais il ne faut pas s'en faire, il en est toujours ainsi au mois de janvier. A chaque saison, ce mois m'est fatidique. Je suis incapable de bien skier et suis dépressif. Ce n'est pas nouveau. Aussi loin que je puisse me souvenir, il en a toujours été ainsi."

Avant de se joindre à l'équipe natio-

Mini-balayage des Italiens

ST-MORITZ — Pour slalom géant, hommes: deuxième manche et résultat final. 70 portes; visibilité mauvaise après la cinquième minute du départ. Le soleil disparaît donc sous les nuages et c'est presque les "jours blancs".

Plusieurs skieurs ont failli chuter. D'ailleurs, une fois les sept premiers coureurs partis, aucun skieur ne pourra s'approcher à plus de trois secondes de la meilleure performance de cette deuxième manche: celle de l'Autrichien Hanz Hinterseer.

Premier: Gustavo Thoeni, Italie, 1:36.71 et 1:31.21 pour 3:07.92.

Deuxième: Hanz Hinterseer, Autriche, 1:38.47 et 1:30.37 pour 3:08.84.

Troisième: Piero Gros, Italie, 1:37.85 et 1:31.06 pour 3:08.91.

C'est un mini-balayage des Italiens qui récoltent donc la médaille d'or et la médaille de bronze. Il est dommage que Helmut Schmalz ait tenu une deuxième manche douteuse, avec plus de trois secondes de retard sur l'Autrichien, qui, s'il n'avait affiché qu'une performance

ordinaire, aurait permis aux Italiens d'enlever les trois premières positions.

Les Canadiens — Vingtème: Dave Irwin (42e au départ) 1:40.92 et 1:37.57 pour 3:18.49.

Vingt-cinquième: Alain Cousineau (47e), 1:43.14 et 1:38.76 pour 3:21.79.

Trente et unième: Rick Hunter (35e), 1:45.10 et 1:41.93 pour 3:27.03.

Russell Goodman a été disqualifié, ayant chuté dans la première manche.

Il est à noter que chacun des Canadiens a terminé à une meilleure position que le rang qui lui avait été assigné au départ.

Le plus déçu, surtout après l'incroyable première manche qu'il venait de réussir (de la 42e place à la 19e), est Dave Irwin: "J'ai failli chuter deux fois et j'ai perdu de précieuses secondes. Je ne voyais rien, si ce n'est le drapeau."

Alain Cousineau a abondé dans le même sens: "J'ai mal skié, mais je crois que la mauvaise visibilité y a été pour quelque chose."

Nos lutteurs sont plus forts que nos boxeurs

que ses aînés le considéraient comme un phénomène, au même titre que Russ Prior, 23 ans, médaille d'or chez les lourds.

Les autres ont obtenu des résultats plus modestes, Marcel Perron, 6e, Claude April 6e, Claude Hardy 5e, Doug Robertson 5e, mais c'est surtout

par son bon esprit que cette équipe s'est signalée, esprit cimenté par Claude Hardy.

Quand on a vu boxer les Kenyans, les Gécéens, les Ougandais, et les Anglais, on réalise que ni Michel Brière, ni Michel Prévost (même s'il a été injustement disqualifié), ni Dale Ander-

son, médaille de bronze, n'auront une seule chance aux Olympiques, où il y aura en plus, les Russes, les Cubains, les Américains.

C'est toute l'approche de la boxe amateur au Canada qui est en cause. Les bons entraîneurs font défaut, la technique fait pitié, et l'influence des pros fait le reste!

En cyclisme, nous n'avions que trois coureurs, mais c'était bien suffisant pour souligner la marge qui nous sépare encore des Anglais, des Australiens, qui n'ont pourtant même pas voix au chapitre quand les Européens sont là.

DES TIREURS D'ELITE

Quatre médailles d'or sur six possibles! C'est là le résultat obtenu par les tireurs canadiens à Christchurch. Harry Wilsie, William Hare, Jules Sobrian et John Primerose en sont les glorieux récipiendaires. Je ne peux pas vous dire grand-chose de plus, n'ayant pas fréquenté une seule fois les champs de tir... un peu trop près, à moi, goût, des champs d'honneur...

UN TRIPLE

Le plongeon a valu aux Canadiens le seul triplé des Jeux. Trois feuilles d'érable sont montées au mât au même moment; il ne manquait plus que l'arbre! Une Canadienne sur chacune des marches du podium: Cindy Shatto sur la plus haute, Beverley Boys et Terry York de chaque côté.

Beverley Boys récidivait au plongeon de haut-vol, ajoutant une médaille d'or à celle d'argent qu'elle avait déjà autour du cou. Dans la même spécialité, Linda Cuthbert de Beaconsfield, manquait, par cinq petits points, la médaille de bronze... Scott Cranham chez les hommes, troublait un peu l'arrogance australienne, avec une médaille d'argent et une de bronze.

BADMINTON ET BOULINGRIN

Au badminton, un seul nom à retenir, celui de Jamie Paulson. Tout lui a été facile jusqu'à la finale, qui a été très facile aussi, mais cette fois pour son adversaire, le Malaisien Punch Gunaham qui nous a fait une bien belle démonstration.

Au boulingrin, enfin, nos valeureux Canadiens ont terminé derniers dans le double et par équipes de quatre. Par contre, dans le simple, notre représentant s'est classé douzième sur quatorze... il paraît que l'équipe canadienne dont la moyenne d'âge est seulement de 53 ans est encore un peu jeune pour les grandes compétitions internationales.

Dans les rues de St-Moritz

SAINT-MORITZ — Outre Alain Cousineau, les trois autres Canadiens à prendre part au slalom géant, sont Rick Hunter, 35e position de départ, Dave Irwin, 42e, et Russell Goodman, 39e.

X X X

Demain, c'est la non stop dame, épreuve purement d'entraînement à laquelle aucune médaille n'est rattachée. Il y aura également l'entraînement des hommes en descente.

Jeudi: descente dame. Vendredi: le slalom dame (deux manches) et la non stop des hommes. Samedi: descente hommes et dimanche, dernière épreuve de ces 23e championnats du monde de ski alpin avec la présentation du slalom des hommes (deux manches). Soulignons que nos skieurs canadiens n'ont aucune chance de décrocher une médaille et que les filles, cependant, seront de sérieuses aspirantes à l'une des trois premières positions en slalom et surtout en descente.

X X X

Il a fait beau, hier... beau, beau, beau. Le mercure indiquait 35 degrés et le soleil n'en finissait plus de danser dans le ciel sans nuage. Il semble que cette température se maintiendra toute la semaine durant.

— Regardez, le vent qui vient du Nord, qu'ils disaient au plus fort de la tempête, dimanche dernier. Les vieux ne s'étaient pas trompés.

X X X

Ici on s'inquiète toujours du sort de Jean-Marc. Plusieurs télégrammes ont été envoyés à maman* Lise. Télégrammes demeurés sans réponse d'ailleurs. Mais on ne désespère pas. Environ 200 lettres ont quitté St-Moritz, hier. L'unanimité est faite depuis longtemps. Il est temps que les grands gailards ténébreux de six pieds et trois pouces prennent leur trou. Place à la classe et au savoir-rire.

X X X

Piero Gros et Gustavo Thoeni sont les deux favoris pour le slalom géant d'aujourd'hui. Mais il ne faut également pas oublier les Autrichiens. Hinterseer et Haier sont au plus fort de la lutte. Une petite prédiction: parmi les six premiers, on retrouvera au moins deux Italiens... sinon trois.

X X X

Lors des six slalom géants disputés cette saison, Piero Gros en a remporté trois, Gustavo Thoeni un et les Autrichiens Hinterseer et Berchiod, un chacun.

Si pour une raison ou pour une autre les Italiens venaient à décrocher, il faudrait s'attendre à du grabuge.

X X X

Nancy Greene et Al Rains sont présentement à St-Moritz. Nancy, l'ex-championne du monde, travaille pour le compte de quatre journaux canadiens. Elle avoue trouver l'expérience plutôt éreintante.

X X X

Lorsque l'on demande à Alain Cousineau de quelle façon il skie, il avoue ne pas le savoir lui-même.

"Je ne me suis jamais vu skier sur vidéo. Lorsque nous avions l'appareil à notre disposition, ou bien j'étais blessé ou alors il ne fonctionnait pas. D'ailleurs, ce sont plutôt les descendeurs qui en profitent."

X X X

Message à Guy Robillard: Tu ferais mieux de voir à tes affaires. Une jeune inconnue se fait passer ici pour la Cantatrice Chauve. Elle a signé un alléchant contrat avec le propriétaire de l'hôtel Schweizerhos. S'agit-il de la même?

X X X

Message à François Forest: Dis au médecin qui va te charcuter que s'il te fait mal, je vais envoyer Guy Robillard lui froter les oreilles.

Fabienne Serrat: "Je crois avoir atteint le sommet de ma condition physique. Ma performance n'a pas été parfaite, mais puisqu'elle a été la meilleure, je n'ai rien à me reprocher".

Soulignons que Mlle Serrat a remporté les deux dernières épreuves en slalom géant.

X X X

Judy Craford: "Je n'ai pas l'habitude d'exceller en slalom géant. J'aime mieux participer à un slalom ou à une descente..."

"Non, Don Lyon ne m'a pas préparé d'une façon différente. Il m'a simplement dit de m'assurer de bien avoir les mains en avant, d'être détendue et de ne pas avoir peur d'attaquer..."

X X X

Les Autrichiens sont déçus. On attendait beaucoup d'Anne-Marie Proell. Mais la meilleure descendue du monde a encore une fois mordu la poussière en slalom géant. Cela ne pourra qu'augmenter l'énorme tension qui s'est emparée d'elle depuis le commencement des championnats du monde.

Anne-Marie est la grande favorite en descente mais il ne faudra pas être surpris si la médaille d'or lui échappe encore une fois.

Michel BLANCHARD



par Pierre FOGLIA

envoyé spécial de LA PRESSE

CHRISTCHURCH — Ils sont d'une telle discrétion, on ne sait même pas qu'ils existent. Ils attendent les Jeux pour se rappeler à notre bon souvenir et nous surprennent à chaque fois. Ils avaient été notre meilleure équipe à Munich et ils ont récidivé à Christchurch en enlevant cinq médailles d'or sur dix possibles, ajoutant deux médailles de bronze et une d'argent pour faire bonne mesure.

Je m'étonnais devant Gordon Bertie: "On n'entend jamais parler de vous, est-ce que cela existe vraiment la lutte amateur au Canada?" Il me répondit par un sourire en coin: "On entend jamais parler de vous, est-ce que cela existe vraiment des journalistes qui s'occupent du sport amateur au Canada?"

Je l'ai revu au Village hier:

— Salut, le journaliste. J'ai une faveur à te demander. Nous sommes dix dans l'équipe, est-ce qu'il serait possible d'écrire les dix noms sur ton journal sans préciser lesquels ont gagné des médailles et lesquels n'en ont pas gagné?

Mitchell Kawakasi (Hamilton) — Gordon Bertie (Edmonton) — William Benko (Calgary) — Taras Hirb (Victoria) — Grant Lavalée (Lakehead) — Stephen Martin (London) — Terry Paice (Thunder Bay) — Claude Pilon (Ottawa) — Tim Wenzel (Kitchener) — Egan Bailor (Kitchener).

— Et n'oublie pas notre instructeur surtout. C'est l'un des plus jeunes au monde. L'un des meilleurs techniciens aussi... Gordon Garvie (Thunder Bay).

LES HOMMES FORTS DU QUEBEC

C'est en haltérophilie que le Québec était le mieux représenté à Christchurch, avec quatre athlètes sur une équipe de six. Et la médaille d'argent d'Yves Carignan est notre plus beau fleuron de ces Jeux.

Quelques jours après sa compétition, Yves redonnait lui-même une dimension plus modeste à son exploit: "J'ai été un peu chanceux, il n'y avait tout de même que cinq concurrents dans ma catégorie... par contre c'était ma première compétition internationale et ça m'a donné une confiance extraordinaire. Maintenant, j'y crois à Montréal en 1976..."

Et Carignan a oublié de dire, qu'à 21 ans, il n'était qu'un bébé dans ce sport où la maturité vient avec la trentaine. Il a oublié de dire aussi

de notre envoyé spécial

CHRISTCHURCH — Heureusement qu'il y avait des filles! Sinon on aurait eu bonne mine avec nos deux médailles de bronze, celle de Ferragne au saut en hauteur, et celle de Bruce Pirnie au lancer du poids!

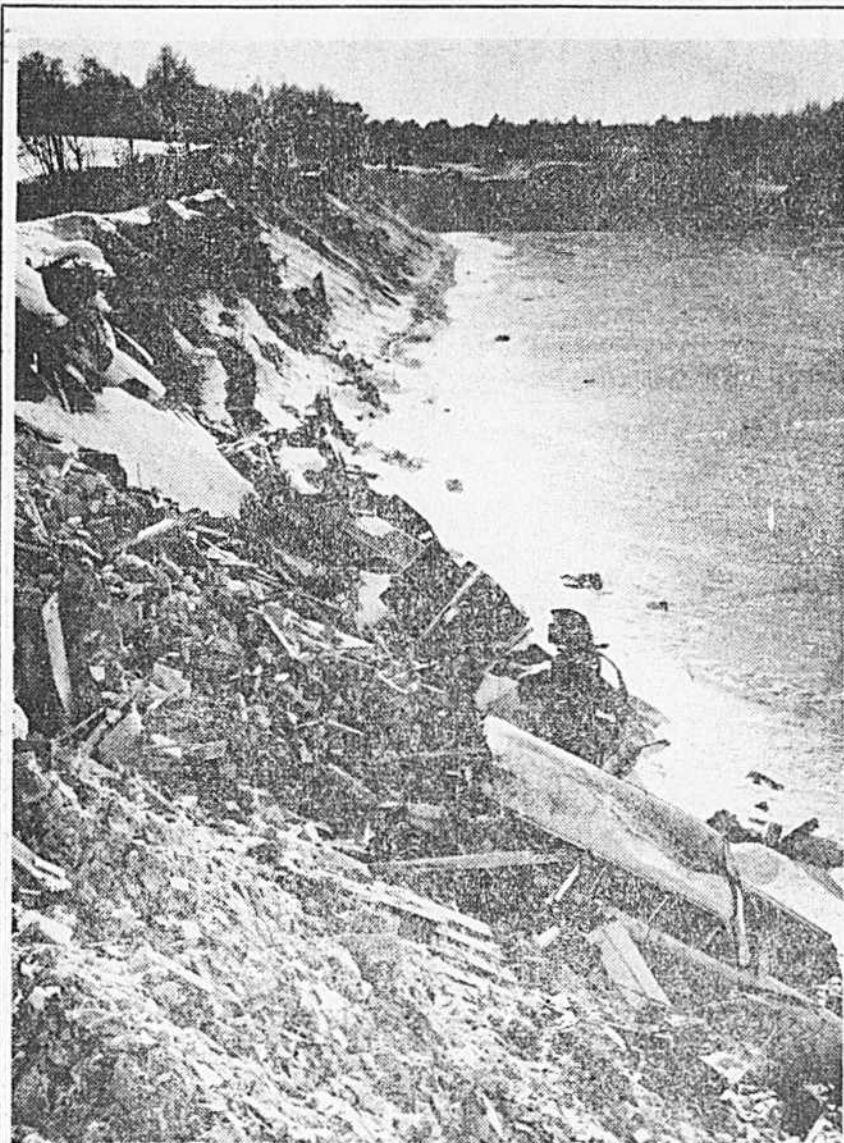
Mais les Yvonne Saunders, Glenda Reiser et autres, Brenda Eisler, Louise Hanna, Jane Haist, Carole Martin et Brigitte Pittner sont venues pour sauver les meubles, disons-le brutalement, pour entretenir l'illusion que le Canada est encore présent sur la scène internationale de l'athlétisme.

Une mince illusion que ne nous promet pas de bien grandes émotions pour 1976.

"Mais Jane Haist, me direz-vous? Elle a tout de même gagné deux médailles d'or, celle des lancers du disque et du poids!" Je suis bien obligé de vous répondre que les médailles de Jane Haist sont en fer-blanc, comme d'ailleurs à peu près toutes celles qui ont été gagnées dans les concours (sauts et lancers) aux Jeux du Commonwealth. Et cela inclut la médaille de Ferragne.

Autant chez les hommes que chez les femmes, les Jeux du Commonwealth étaient sur ce plan, à peu près à la hauteur des Jeux du Québec. Jane Haist n'aurait pu se qualifier pour les finales olympiques avec les lancers qui lui ont valu une médaille d'or à Christchurch. Bruce Pirnie non plus, quant à Rick Doswell, 4e du lancer du javelot, il est à 20 pieds au moins d'une honnête performance.

C'est vous dire qu'on est loin du compte. A l'exception de quelques Anglais, il n'y avait pas un seul sauteur, une seule lanceuse de classe internationale. Il aurait fallu aller les chercher aux Etats-Unis, en Russie, en Pologne, dans les deux Allemagnes, pays



Au bord de la route, une affiche : Dépotoir pour déchets industriels et construction, carcasses d'automobiles, branches, souches, etc. Et, au bas de l'enseigne : Claude Therrien, propriétaire, tél. 236-4454.

Un dépotoir... sans permis à Saint-Lazare

par Madeleine BERTHAULT

SAINT-LAZARE — Malgré une injonction permanente émise en 1962, malgré sa localisation dans un secteur résidentiel, malgré l'absence d'autorisation des services de protection de l'environnement du Québec, un dépotoir en activité est à Saint-Lazare.

La colère et la peur des gens de l'endroit vont croissant parce que ce dépotoir a déjà "flambé" pendant près de dix jours. On craint que ça ne recommence. On craint aussi les rats et autres bestioles qui vivent dans le royaume des ordures.

Ces déchets, même pas recouverts de terre et de chaux, "se déplacent" selon les vents et atterrissent sur les propriétés, dans les jardins et dans les arbres, enlaidissant un coin de terre naguère si propre... Sans compter les odeurs nauséabondes qui se dégagent du dépotoir par temps doux ou lorsque ça brûle, odeurs charriées et répandues par le vent...

Une "vieille" injonction...

En 1962, à la suite de plaintes des citoyens, le juge Robinson de la Cour supérieure, émettait une injonction permanente interdisant à quiconque de jeter (déposer) des ordures, quelles qu'elles soient, ni de les brûler, sur les lots 74 et 78 à Saint-Lazare, petite municipalité de 2.500 habitants, à quelque 35 milles à l'ouest de Montréal.

C'est ainsi que le dépotoir fut fermé. Mais depuis plus de deux mois, "on" a recommencé à se servir du lot 74 comme dépotoir. D'après la municipalité, le terrain est la propriété de M. Claude Therrien. Certaines personnes affirment que ce dernier l'aurait vendu à la compagnie Concordia Sanitary Services Inc.

De toutes façons, que M. Therrien ait loué ou vendu son lot 74, le résultat est le même puisque la compagnie Concordia déverse régulièrement le contenu de ses camions dans l'ancien pit de sable situé sur le lot 74.

En conséquence, des procédures ont été entreprises contre la compagnie Concordia, par l'avocat Richard Rubin qui représente les citoyens que le dépotoir incommodé. Me Rubin a déclaré au cours d'une conversation téléphonique que "toute personne qui jette des dé-

chets sur le lot 74, se rend coupable d'outrage au tribunal" compte tenu de l'injonction permanente émise en 1962. Il s'agissait de la cause no 574-028.

Me Rubin a envoyé une mise en demeure à la compagnie Concordia qui l'a reçue par huissier le 18 janvier 1974. Aucune réponse n'a été faite. Me Rubin présentera donc aujourd'hui une requête devant un juge de la Cour supérieure, afin de faire fermer le dépotoir.

Pas de permis...

De plus, la compagnie Concordia n'a pas d'autorisation pour opérer un dépotoir sur le lot 74 à Saint-Lazare.

Le permis doit être émis par les services de protection de l'environnement du Québec. M. Gilles Jolicoeur, directeur de ces services, a confirmé qu'aucun permis n'avait été émis. Mis en alerte par les citoyens de Saint-Lazare sur l'existence du dépotoir, M. Jolicoeur a fait parvenir à la compagnie un avis comme quoi "on ne peut opérer un dépotoir sans permis".

Il y a deux semaines environ, la compagnie Concordia a fait une demande de permis. Mais elle n'a pas obtenu ce permis pour le moment et continue à opérer. Le dossier est donc passé au contentieux d'une part, et d'autre part, les inspecteurs des services techniques de l'environnement doivent se rendre sur place sous peu pour étudier le bien-fondé de la demande de permis et faire des recommandations.

La municipalité

La municipalité de Saint-Lazare a accordé un permis pour opérer un dépotoir pour déchets industriels et de construction: bois, ferrailles, souches, cartons, etc.

Les citoyens ne comprennent pas comment un tel permis a pu être accordé au propriétaire du lot 74, M. Claude Therrien. Ce qu'ils comprennent encore moins, c'est que des camions sanitaires, "bourrés d'ordures ménagères et alimentaires aillent se vider là". Plusieurs personnes de Saint-Lazare ont déclaré que c'est au rythme de 40 camions par jour depuis deux mois que se font les déchargements.

Malgré plusieurs plaintes à la municipalité, on a fourni aucune explication aux citoyens si ce n'est: "Où voulez-vous qu'on les mette les ordures?" Cette réponse n'a pas satisfait les citoyens en colère...

La tragédie de Mont Wright

La FTQ exige des poursuites de négligence criminelle contre Mannix et U.S. Steel Consultants

par Marcel PEPIN

La Fédération des travailleurs du Québec demande au ministre Jérôme Choquette de porter des plaintes de négligence criminelle contre les firmes Mannix et U.S. Steel Consultants qui exécutent des contrats au Mont Wright, en dépit de l'exonération dont elles furent l'objet d'une récente enquête du coroner.

On sait que le coroner Roch Lefrançois a rendu récemment un verdict de mort accidentelle dans le cas des sept ouvriers du Mont Wright morts sur le chantier, il y a quelques mois.

"Si le gouvernement ne peut poursuivre à cause de l'inefficacité des lois existantes, a déclaré M. Laberge, qu'il change les lois."

A ce propos, le chef de la FTQ a rappelé que les représentations de sa centrale auprès du ministre de la Justice dans le passé sont demeurées lettre morte.

M. Laberge s'est également plaint du peu de diligence dont feraient preuve les juges pour disposer des plaintes relatives à la sécurité sur les chantiers de construction.

Etant donné le grand nombre de causes en suspens, dit-il, et le peu de cas que font les entrepreneurs des mesures de sécurité, la FTQ réclame la nomination de juges "ad hoc" dont la fonction serait d'étudier sans délai les contraventions aux lois touchant la sécurité et de prononcer des verdicts plus rapidement que l'appareil judiciaire traditionnel ne peut le faire.

M. Laberge est contre la nomination de juges permanents pour des raisons d'efficacité. "Dès qu'un juge est nommé à vie, il cesse d'être pressé", dit-il.

Estimant qu'une telle loi contribuerait à diminuer les accidents mortels sur les chantiers, la FTQ affirme que le gouvernement ne peut plus "se laver les mains des crimes qui se commettent contre les travailleurs de la construction".

Rappelant qu'à chaque année des milliers d'ouvriers de la construction sont estropiés ou mutilés pour la vie, les dirigeants de la FTQ pressent le ministre Jérôme Choquette de faire preuve "du même acharnement dont il a su faire montre contre les travailleurs impliqués dans des conflits de travail" et de poursuivre les compagnies qui défient les lois du travail.

La centrale réclame aussi du gouvernement du Québec qu'il dispense sans délai des cours de sécurité à des officiers qui auraient ensuite pour tâche de faire appliquer les normes du décret dans tous les chantiers groupant 150 hommes et plus.

Selon la FTQ, ces cours pourraient être dispensés aussi bien par la Commission de l'industrie de la construction que par le ministère du Travail. En outre, la centrale suggère que les centres de formation professionnelle dispensent des cours de sécurité à tous les délégués syndicaux de chantier et à tous les travailleurs qui le désirent.

Normes de logement

Pour sa part, le directeur du Conseil des métiers de la construction (FTQ), M. André Desjardins, a soumis au ministère du Travail un projet

de règlement sur les normes minimales touchant le logement, la nourriture, les loisirs et les conditions de vie dans les chantiers isolés.

Critiquant les piètres conditions faites aux travailleurs dans certains chantiers, M. Desjardins est d'avis qu'il appartient au gouvernement de légiférer pour assurer aux travailleurs des conditions minimales dans les chantiers isolés.

Ce projet de réglementation suppose que tout campement ne pourra être construit sans que les plans et devis n'aient été approuvés au préalable par le Conseil des métiers de la construction.

Quant aux campements portatifs, la demande de la FTQ stipule qu'ils ne pourront être approuvés s'ils n'ont été construits, transportés et érigés par des membres du Conseil des métiers.

Le règlement décrit dans les détails

les normes qu'il estime minimales pour assurer aux travailleurs de la construction dans les chantiers isolés des conditions de vie acceptables. C'est ainsi que tout ouvrier devra loger seul dans une chambre dont il possède la clef, avoir accès à une salle de séjour, disposer des services de buanderie, etc.

Le règlement précise la nature du mobilier qui doit meubler les chambres, énumère des menus-types et fixe des normes de propreté et d'hygiène.

M. Desjardins est d'avis que l'adoption de règlements est devenue nécessaire à cause des abus trop nombreux des entrepreneurs et des incidents malheureux qui surviennent dans les chantiers éloignés.

Il a fourni l'exemple de l'empoisonnement massif des travailleurs de Mont Wright récemment, suite à l'absorption de viande avariée.

Des plaintes contre des entrepreneurs en construction portées après les délais

De nombreuses autres accusations portées contre des entrepreneurs en construction, pour violation de diverses normes de sécurité, ont été rejetées hier après-midi, par le juge André Bourdon, parce qu'elles avaient été "initiales" par des magistrats qui, dans le district de Montréal, n'avaient pas le droit de faire prêter serment aux auteurs de ces plaintes.

Par la même occasion, on a découvert un nouveau motif d'invalidité de certaines de ces poursuites. C'est qu'elles ont été prises... en retard.

Selon la loi des convictions sommaires, en effet, il appert que la sommation de comparaître en cour ne doit pas être prise après six mois de la date à laquelle le délit ou l'infraction a été commis.

Or, de nombreuses infractions reprochées à plusieurs prévenus, hier, portaient sur des violations de règlements qui se seraient produits au mois de juin et même au mois de mai 1973.

Les compagnies qui étaient représentées par avocats, devant la cour,

ont toutefois réservé cet argument pour le procès, dans la plupart des cas.

Le gros des plaintes rejetées l'a été pour défaut de juridiction du juge de paix qui avait signé celles-ci. Lorsque, par ailleurs, c'était un juge des sessions de la paix qui avait accompli cette tâche, le juge Bourdon référait le dossier devant un magistrat de ce tribunal particulier, devant qui les avocats réclamaient généralement un ajournement pour attaquer la validité de la nomination des inspecteurs ayant fait l'enquête.

Le juge Louis Carrier a cependant instruit quelques causes en l'absence des accusés, comme la loi le prévoit.

C'est ainsi qu'il a condamné à \$200 d'amende trois employeurs qui avaient violé les règlements suivants: port obligatoire de lunettes pour un ouvrier travaillant à un banc de scie, présence obligatoire d'une toilette sur le chantier, et présence aussi obligatoire d'un garde-fou pour protéger un échafaudage situé à quinze pieds du sol.

La jeune avocate qui occupait pour la poursuite ayant réclamé par erreur une amende minimale de \$500 dans le cas du "petit endroit" absent, et des lunettes non portées, le juge Carrier devait ramener les amendes au véritable minimum, par la suite.

Dans le "transbordement" des causes, de la salle 5.05 à la cour 3.12, plusieurs accusés avaient apparemment décidé de rentrer chez eux, et on s'est un moment demandé si le plaidoyer qu'ils avaient enregistré au premier endroit pouvait être considéré comme valide dans la seconde salle d'audience.

Mais, en raison des circonstances, le juge Carrier a finalement décidé de les accepter.

Au cours des divers interrogatoires, plusieurs inspecteurs ont par ailleurs précisé que les accusations portées en cour avaient été précédées d'avis donnés aux employeurs, et que c'est après constatation d'un non-changement des conditions que les plaintes avaient été déposées.

Poursuite de \$1 million et demi de la Canadian Gypsum contre la CSN et ses employés en grève

Quelques heures après avoir appris que la cour d'Appel leur accordait une injonction, les dirigeants de la compagnie Canadian Gypsum, de Joliette, inscrivaient, hier, en cour Supérieure une action de \$1,508,644 contre la CSN et le Syndicat national de la pulpe et du papier.

L'injonction stipule que les grévistes de cette entreprise peuvent faire du piquetage seulement à 1,000 pieds des locaux de la compagnie.

Pour se conformer à l'ordonnance de la cour, les grévistes devront aller

faire leur piquetage de l'autre côté de la rivière l'Assomption.

Ils devront également enlever leur roulotte placée à proximité de la compagnie Canadian Gypsum.

Une première demande d'injonction avait été rejetée par le juge Claude Vallerand.

À la suite de la décision du juge Vallerand, les dirigeants de cette entreprise, dont les employés sont en grève depuis le 7 mai, s'étaient adressés à la cour d'Appel.

Dans leur jugement, les magistrats

de cette cour empêchent non seulement les 100 grévistes de faire du piquetage devant l'immeuble, mais indiquent que les "scabs" devront maintenant travailler librement.

"Tout homme peut gagner sa vie par des moyens légaux, même s'il choisit de travailler pour un employeur dont certains employés sont en grève", de préciser la cour d'Appel.

Fausse publicité: décision du juge le 28 mars dans la cause du Reader's Digest

Le juge Raymond Bernier rendra sa décision le 28 mars prochain, dans le cas du magazine Reader's Digest, qui est accusé d'avoir violé la loi sur les pratiques restrictives du commerce, en insérant des "déclarations erronées et trompeuses" dans la publicité faite autour d'un "gros lot" de \$69,000 qui "pouvait" être distribué aux abonnés de cette publication en 1969.

Le procès s'est instruit de façon ultrarapide, hier, lorsque les procureurs en présence, Me Louis-Philippe Landry, représentant le ministère fédéral de la Justice, et Me Harvey Yarosky, la compagnie, s'entendaient pour verser en preuve ce qui avait été recueilli en témoignages à l'enquête préliminaire.

Par la suite, Me Landry devait souligner que les prix en question avaient bel et bien été distribués, mais que sur les quelque 24 millions de coupons qui avaient été expédiés, il n'y avait que 240.000 récipiendaires qui avaient la possibilité de gagner quelque chose.

"La question, de dire Me Landry, n'est pas de décider si le Reader's Di-

gest savait que la loi était violée, de cette façon, mais bien de savoir si l'annonce faite était trompeuse".

Tout en admettant que les coupons étaient envoyés au hasard, il fit remarquer que si le numéro reçu ne se terminait pas par le chiffre "52", celui qui le recevait n'avait aucune chance que ce soit de se voir attribuer un prix.

On ne pouvait donc dire, dans le cas de ces récipiendaires, qu'ils "pouvaient" gagner.

Les procureurs du magazine firent remarquer que ce travail de promotion étant fait par le truchement d'une agence spécialisée, on ignorait complètement, du côté de la publication elle-même, qui pouvait ou ne pouvait pas gagner, en fait.

Le mot clé exprimait alors une simple possibilité, et non une certitude, et cela ne peut alors être considéré comme une déclaration erronée.

Au cours des concours subséquents, le Reader's Digest devait d'ailleurs donner des précisions sur les chances de gagner.

Paiement: le vrai déficit est plutôt de \$1,304,750

Le maire de Laval, le Dr Lucien Paiement, a affirmé, hier soir, que le déficit réel de la Commission de transport de Laval s'élevait à \$1,304,750, "chiffre plus près de la réalité" que celui de \$600,000 avancé par les dirigeants de la Commission, il y a quelque temps.

La Ville se propose par ailleurs d'acheter 40 autobus afin d'améliorer le service aux usagers, mais auparavant, les conseillers municipaux veulent entendre les autorités de la Commission de transport de Laval.

Quant au projet de prolongement du métro à Laval, le maire Paiement a dit: "Je ne veux pas bousculer les

autorités municipales de Montréal. J'ai rencontré M. Hanigan, il a été extrêmement cordial".

La semaine dernière, la nouvelle administration de Laval avait proposé le prolongé du métro de Montréal jusqu'au centre-ville de Laval, la construction de quatre stations de métro dans l'île Jésus et la mise sur pied d'une Régie régionale des transports en commun.

Par ailleurs, le maire Paiement a dit qu'il avait demandé au gouvernement provincial d'examiner la situation créée par l'écèlement d'un pipeline dans la rivière des Prairies, la semaine dernière.

La marijuana générerait le processus de reproduction des cellules

par André CHENIER

Le Collège des médecins et chirurgiens disposera d'un argument sérieux contre la légalisation de la marijuana si, comme le croit un groupe de biochimistes et d'immunologistes de l'Université Columbia, l'usage courant de la cannabis peut empêcher l'acide déribonucléique (ADN) de se reproduire.

L'ADN est cet agent chimique qui conditionne tout le processus de la division cellulaire.

Le groupe de Columbia, que dirige le Dr Gabriel Nahas, a révélé il y a quelques mois, à Vancouver, que des expériences semblaient indiquer que la division des cellules blanches du sang (lymphocytes) était réduite de 40 pour cent chez les habitués de la marijuana qui ont fait l'objet d'un contrôle.

La réduction des cellules blanches pouvait, conséquemment, affaiblir la résistance de l'organisme à l'invasion virale ou bactérienne.

L'agent causal, ou le mécanisme

d'action de la mari sur l'ADN, n'ont pas été déterminés mais le Dr Nahas soupçonne que ce peut être une propriété du tétrahydrocannabinol, agent actif de la cannabis.

Effets génétiques?

Un des adjoints, le Dr Akira Morishima, va encore plus loin et se demande si la mari ne peut avoir des effets génétiques.

On sait que, tout comme la caféine ou l'aspirine, la marijuana peut briser les chromosomes, et que ses sous-produits "s'accumulent dans certaines cellules des testicules et des ovaires". De là à évoquer la possibilité de dommages génétiques dans la postérité des usagers de la mari il n'y a pas très loin.

Mais, comme le fait remarquer un expert de la Commission Le Dain au Canada, le Dr Ralph Miller: "Il est vrai que la caféine, ou l'aspirine, peut briser les chromosomes mais la preuve d'un danger génétique n'a ja-

mais été faite jusqu'à présent. Bien plus, les résultats de la recherche clinique n'ont jamais empêché les gens de boire du café ou de prendre de l'aspirine."

Le Dr Miller note que l'hypothèse formulée par le groupe de Columbia est une "hypothèse intéressante", qui mérite d'être approfondie, mais qu'on ne peut affirmer que ces recherches soient concluantes. D'autant que "le champ d'étude et les techniques employées sont relativement nouveaux". Il faudra vraisemblablement des années avant de pouvoir énoncer un jugement définitif.

Par ailleurs, il ne semble pas que l'équipe de Columbia ait encore procédé à des recherches connexes pour déterminer si d'autres agents, comme par exemple le tabac, n'auraient pas des effets similaires en immunologie.

Au Québec

Bien qu'il se fasse peu de recherches au Canada en ce domaine précis

des effets de la mari sur l'ADN et les lymphocytes, certaine expérience que poursuit un groupe du Centre hospitalier Laval, à Québec, nous laisse un peu songeur.

Tout en soulignant que ce groupe n'étudie que "les débordements à long terme que la mari et le tabac peuvent entraîner dans les muqueuses bronchiques" de chiens beagle, sans traiter l'aspect immunologique, le Dr Paul-Emile Roy indique que l'agent actif de la cannabis "semble avoir une affinité pour certains sites cellulaires proches du siège de l'action de divers enzymes qui en sont affectés".

On a aussi noté une baisse du taux des lymphocytes, qui pourrait être consécutive "à une réduction du taux de protéines".

"Il se pourrait également, d'ajouter le Dr Roy, que cette diminution des lymphocytes soit liée à une mise au repos de l'organisme sous l'effet de la mari. Mais je ne suis pas immunologiste et tout ça est hypothétique."